

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
INSTITUTO DE ESTUDOS HISTÓRICOS DR. ANTÓNIO DE VASCONCELOS

Revista Portuguesa de História

TOMO IV

HOMENAGEM A GAMA BARROS

Volume I



COIMBRA / 1949

La métropole ecclésiastique de Galice du VIII^e au XI^e siècle

BRAGA ET LUGO

Au cours du iv^e siècle l'Église organisa sa hiérarchie dans le cadre général des provinces impériales; chaque cité eut normalement son évêque ; dans la capitale de la province, ou métropole, siégea un évêque métropolitain; il convoquait et présidait les assemblées épiscopales, jugeait en appel, organisait l'élection aux sièges vacants de sa province et consacrait les nouveaux élus; il n'exerçait cependant aucune autorité directe sur les diocèses autres que le sien et ne pouvait rien décider pour l'ensemble de la province sans la participation et l'accord des évêques comprovinciaux. Ce rôle avait été tenu auparavant, particulièrement en Afrique et en Espagne, par le plus ancien des évêques de la province: dans le courant du v^e siècle il est définitivement attribué à l'évêque de la métropole (4). Celui-ci ne porte pas d'autre titre que celui de métropolitain; le nom d'archevêque n'est jamais attribué aux métropolitains de l'Église hispanique avant l'adoption du droit et de la liturgie de Rome, c'est à dire avant la fin du xi^e siècle ou le début du xu^e; ce nom nouveau marque alors une nouvelle idée de la fonction, spécialement une relation étroite avec le Siège apostolique, relation symbolisée par l'octroi du pallium romain (2). C'est là une observation qu'il ne faut pas perdre (*)

(*) Pour l'Église hispanique, voir la Décrétale du pape Sirice à Himerius de Tarragone (384-399), et surtout celle du pape Hilaire (461-468) à Ascanius de Tarragone; *Patrol. latt.* LXXXIV, col. 629-638 et 787-791.

(2) Le titre d'*archiepiscopus* apparaît d'abord en Orient et dans les provinces soumises à l'influence byzantine, Ravenne, rillyricum; il est donné çà et là comme titre de courtoisie, par exemple dans la signature de l'évêque d'Idanha au concile de Mérida (666). Au vm^e siècle, en Angleterre et dans

de vue, en particulier quand il s'agit d'apprécier l'authenticité d'un document.

Quelles qu'aient pu être les perturbations apportées par les invasions, la création des royaumes barbares et les retours des Byzantins, dès que l'ordre fut restauré, l'organisation des provinces se reconstitua et se fortifia dans l'Eglise hispanique; le royaume des Wisigoths, jusqu'à la conquête arabe, conserva le cadre ecclésiastique des cinq provinces qui remontait à la division de 297: Bétique, métropole Séville; Lusitanie, métropole Mérida; Galice, métropole Braga; Tarraconaise, métropole Tarragone; Carthaginoise, dont la métropole était, non plus Carthagène, mais Tolède, capitale du royaume et siège du primat; aux cinq provinces hispaniques s'ajoutait la plus grande partie de la Narbonnaise gallo-romaine. Les cadres de cette organisation étaient fixés dans des listes autorisées (*Provinciale*) qui se rattachaient à une *Notitia provinciarum et civitatum* \ elles survécurent à l'invasion arabe et jouèrent un rôle considérable au temps de la reconquête et lors de la réorganisation hiérarchique des ^{ix}^e et ^x^e siècles, tenues pour une *auctoritas canonica*.

Sur les instances d'Alphonse vi appuyées par Cluny, Urbain 11 établit la primatie de Tolède en 1088; l'archevêque de Tolède est de nouveau le premier des évêques de la Péninsule; métropolitain de la Carthaginoise, sa province, il en remplit aussi les fonctions pour tous les évêchés qui n'appartiennent pas à une des métropoles anciennes déjà restaurées. Rome considère en effet que l'organisation traditionnelle doit subsister; les métropoles reconquises subsistent dans leur dignité et exercent leur droit sur tous les évêchés que leur attribuent les listes traditionnelles, dès qu'elles retombent aux mains des chrétiens et sont pourvues d'un titulaire. Mais le métropolitain doit demander le pallium romain qui lui confère le titre d'archevêque; il demande aussi un privilège pontifical, acte conservatoire par lequel le pape recon-

l'Empire franc, le mot prend un sens précis et s'applique à un évêque investi d'une large délégation de l'autorité pontificale et décoré du pallium romain, sans rapport nécessaire avec une métropole quelconque. Depuis le premier tiers du ^{ix}^e siècle, dans l'Empire franc, tout métropolitain est en même temps archevêque, mais il y a encore des archevêques qui ne sont pas métropolitains.

naît et confirme le statut canonique et territorial de la métropole (4). C'est ainsi que Pierre, le premier titulaire de Braga après la restauration de ce siège, obtint en 1091 le pallium et le privilège; mais il commit la faute de les demander à l'antipape Clément ni, ce qui lui valut d'être déposé au concile d'Husillos (1092). Saint Géraud, son successeur, obtint à son tour de Pascal 11, dans les premiers mois de ce pontificat, le pallium et le privilège qui lui conféraient le titre d'archevêque (2). Ce privilège confirmait les droits métropolitains de Braga sur Lugo, Astorga, Mondonhedo, Tuy, Orense, Porto, Coimbre, Viseu et Lamego (3). Le 4 mai 1099 Urbain 11 avait expressément compris dans cette province Léon, Oviedo et même Palencia (4).

L'invasion arabe submergea toutes les provinces, toutes les

(9) Bulles d'Urbain 11 sur la primatie de Tolède, Jaffe-Loewenfeld, *Regesta* n° 5366 et n° 5370.

(2) *Vita beati Geraldî*, chap. vi, dans les *Miscellanea* de Baluze, édition de J. D. Mansi, t. 1, Lucques 1761, p. i3a et dans les *Portugaliae Monumenta historica, Scriptores*, p. 54. Le privilège de Pascal 11 pour Braga n'est pas conservé, mais on peut le reconstituer à l'aide de celui que Calixte 11 donna en 1121 à l'archevêque Pélage, et surtout grâce aux citations qui en sont faites dans une enquête de 1182, C. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, n.° 91. Du même auteur voir le mémoire traduit en portugais sous le titre *O papado e Portugal no primeiro século da historia portuguesa*, Coimbra, 1935, p. 6-20. Cet érudit se trompe d'ailleurs quand il avance que l'absence du titre d'*archiepiscopus* dans le privilège de Pascal 11 pour saint Géraud manifeste le refus du pape d'exempter Braga de la primatie de Tolède; l'attribution du titre d'archevêque ne constitue aucunement l'exemption, qui se concède le cas échéant par un privilège particulier; le primat étend son autorité spécifique sur tous les évêques de métropole, à charge de ne pas empiéter sur leurs droits propres. Ce qui fait l'archevêque c'est la concession du pallium; Grégoire vu, Urbain 11, Pascal 11 usent encore en le concédant du titre traditionnel de *metropolitanus episcopus*; mais les termes n'ont aucune importance; Géraud, ayant reçu le pallium, est archevêque, en porte et en reçoit le titre.

(3) L'évêché d'Iria, transféré à Compostelle par Urbain 11 le 5 décembre 1095, a été en même temps soumis directement au Saint Siège et exempt de toute métropole. Idanha est passée sous silence. L'attribution à Braga des sièges de Coimbre, Viseu et Lamego montre que le pape a eu sous les yeux le *Provinciale* hispanique dans la forme représentée, entre autres sources, par le *Liber Fidei*, cartulaire de la cathédrale de Braga, dans laquelle ces trois cités lusitaniennes étaient rattachées à la métropole de Galice.

(9) Jaffe-Loewenfeld, *Regesta*, n° 580i.

métropoles, Braga et Tarragone aussi bien que Tolède, Séville et Mérida. Nous ne nous occuperons ici que de l'organisation religieuse subsistante ou rétablie en Galice, province qui, pour les Arabes comme pour les Romains et les Goths, allait du Douro aux monts Cantabriques et de la côte atlantique jusqu'à l'est d'Astorga et de Léon. Dans les premières années, de 717 à 750 environ, le petit Etat chrétien des Asturies ne comprend encore aucun des anciens sièges épiscopaux. Le soulèvement des Berbères suivi de la grande famine (740-750) eut pour résultat de ramener les frontières de l'occupation arabe effective à Coria et Mérida. Alphonse 1 et son frère Fruela poussèrent leurs incursions au moins jusqu'au Mondego; mais le roi asturien ne put occuper et réorganiser que les territoires du nord, autour de Lugo, de l'Océan au cours supérieur de l'Ebre. Un évêque réside à Lugo depuis de milieu du vm^e siècle ; Oviedo, élevée au rang de capitale sous le roi Fruela 1, devient siège épiscopal au début du ix^e siècle ; à la même époque, Iria a aussi un évêque. Braga n'est pas occupée par les Arabes, mais le royaume chrétien n'étend pas jusque là ses frontières effectives avant 868.

Cependant, telle est la force de la tradition, de *V auctoritas canonica* représentée par les collections conciliaires et les anciennes listes de diocèses et de provinces que la dignité métropolitaine reste liée au siège de Braga ; les divers textes de la *Chronique* dite *d'Alphonse ni* ne manquent jamais de joindre au nom de cette ville le titre de métropole; authentiques ou faux, les diplômes royaux ou privés de ce temps ou attribués à ce temps mentionnent avec insistance la dignité de métropole ecclésiastique attachée à cette ville. Si Lugo joue le rôle de capitale religieuse du royaume asturien, c'est, comme on va le voir, parce que le métropolitain de Braga y a fixé sa résidence; plus tard, quand cette situation eut été perdue de vue, on fabriqua de faux diplômes royaux pour établir un prétendu transfert à Lugo du titre métropolitain. Quant à Oviedo, cette ancienne capitale politique du royaume ne prétendit pas à la dignité métropolitaine avant le temps de son évêque Pélage (i 101-1129).

Le présent mémoire a pour objet de rechercher quelle fut la véritable relation juridique et canonique entre Lugo et Braga depuis le milieu du vm^e siècle jusqu'au dernier tiers du xi^e.

I

Le Catalogne épiscopal de la Chronique d'Albelda

Le point de départ de cette étude ne peut être que la liste des évêques du royaume asturien en 881, transmise par la *Chronique* dite d'Albelda (*). Mais elle ne peut être utilisée sans avoir fait l'objet d'un examen de critique textuelle.

La place primitive de cette liste et de l'éloge versifié d'Alphonse ni, qui en est solidaire, n'était certainement pas parmi les pièces liminaires où la relègue le manuscrit de San Millán; catalogue versifié des évêques et éloge d'Alphonse ni sont la conclusion placée par le rédacteur au point où il s'arrêta (881) et avant la reprise (883), œuvre du premier abrégiateur ou plus probablement d'un continuateur; c'est là que la placent les manuscrits de la famille représentée par le *Tombo negro* de Santiago et l'édition de Pellicer.

(*) La meilleure édition de cette chronique a été donnée par Manuel Gómez Moreno, *Las primeras crónicas de la Reconquista. El ciclo de Afonso Ily* dans le Boletín de la Academia de la Historia, G, iy32, et tiré à part. Utilisée dès le xvi^e siècle, elle fit l'objet en 1663 d'une tentative avortée d'édition: Pellicer en connut un exemplaire dont la tradition textuelle était très proche de celui qui a trouvé place dans la collection conservée par le *Tombo negro* de Santiago; il lui attribua comme auteur un certain Alphonse, abbé de Sahagun, et en fit imprimer les premières feuilles; mais il renonça à son entreprise, à laquelle la science n'aurait rien gagné. Berganza la publia en 1721, au t. 11 de ses *Antigüedades de España* d'après un manuscrit de San Millán, qui fut édité plus correctement par Juan del Saz (*Crónica de España Emilianense*, 1724). Le *codex Vigilanus* d'Albelda est la base de l'édition, encore imparfaite, donnée en 1727 par Ferreras. Au t. xi 11 de *hspaña Sagrada*, 2^e édition, p. 433-464, Florez donne un texte composite, complété comme il le dit, d'après les divers manuscrits qu'il a connus et avec toutes les pièces diverses qui précèdent et suivent dans les collections où se trouve la chronique asturienne; celle-ci vient sous le titre: *Ordo Gothorum Ovetensium regum* (p. 450-459). C'est Florez qui a imposé le titre de *Chronicon Albeldense*, bien que l'œuvre ait été écrite près d'un demi-siècle avant la fondation du monastère de Saint-Martin d'Albelda. Mommsen l'appelle *Epitome Ovetensis*, lui consacre une étude et publie *YOrdo Romanorum regum et YOrdo gentis Gothorum* qui précèdent la chronique du royaume asturien. (*Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, xi, *Chronica minora*, 11, p. 3,0-3,5).

Le vers qui se présente le premier dans tous les manuscrits est ainsi conçu :

REGIAMQUE SEDEM HERMENEGILDUS TENET.

Une pièce ne saurait commencer par un mot accompagné de la conjonction *que*; le vers n'est donc pas à sa place originale. Où avait-il été placé par le premier auteur? Peut-être à la fin de la pièce; elle aurait ainsi commencé par le nom du métropolitain, principal dignitaire ecclésiastique, portant le titre de Braga et résidant à Lugo, et se serait terminée par le nom de l'évêque de la capitale politique. La transposition a été faite assez tôt pour que toute la tradition manuscrite l'ait reproduite; le responsable est sans doute un clerc d'Oviedo, qui aura tenu à mettre en tête le nom de l'évêque de cette ville.

Le catalogue commençait donc par le vers:

FLAIANUS BRACARAE LUCO EPISCOPUS ARCE.

Le manuscrit suivi par Pellicer ajoute à la fin du vers le nom de Recaredus, et Florez le reproduit sous cette forme. Mais ce nom manque à tous les autres manuscrits; au surplus il déborde la mesure du vers ; il n'est donc pas primitif. L'addition peut s'expliquer de deux façons. Un copiste, sachant que Recarède est le nom du prélat qui exerça les fonctions épiscopales à Lugo pendant la plus grande partie du règne d'Alfonse ni, crut devoir ajouter ce nom, appelé par celui de la ville. Mais une autre hypothèse est possible : le copiste a pu savoir que Recaredus et Flaianus étaient un seul et même personnage, connu sous un double nom, l'un wisigothique, l'autre de tradition romaine. Un cas semblable se présente à Braga à la fin du *vii*^e siècle; au *m*^e concile de Braga, le métropolitain signe: «Leodegisius in Christi nomine episcopus cognomento Julianus.»; l'évêque d'Iria de même: «Ildulfus cognomento Felix». Dans l'Empire franc, beaucoup de personnages, principalement ecclésiastiques, usent ainsi d'un nom franc et d'un *cognomen* romain. Dans le cas de Recarède, l'explication du double nom ne paraît pas difficile; Recarède est le nom du roi wisigoth le plus fameux, celui qui embrassa le catholicisme à la fin du *vi*^e siècle; or, on le sait, les rois wisigoths

d'Espagne, comme les Ostrogoths d'Italie, avaient adopté le nom de la dynastie constantinienne, Flavius; ce roi lui-même s'appelait officiellement Flavius Recaredus. Notre évêque de 881 se considérait certainement comme descendant des rois goths ; c'est la conclusion qu'il est permis de tirer de ce double nom : Flavianus Recaredus; il est à peine besoin de le noter, les formes Flaianus et Flagianus, que l'on rencontre dans les documents, sont de simples altérations de Flavianus. On y reconnaîtra aussi une manifestation de la tendance à rattacher le royaume asturien à la tradition wisigothique, si marquée dans les chroniques du cycle d'Alphonse ni.

Le nom de Recarède apparaît en 875 dans un diplôme d'Alphonse ni en faveur de Mondonhedo; il est mentionné pour la dernière fois le 8 décembre 923. Dans un document de 922, en faveur des parents de saint Resende, Recarède prend le titre *d'episcopus sancte Marie Bragarensis et Lucensis sedis* (4).

Sous le nom de Flavianus l'évêque de Lugo paraît dans la lettre apocryphe de mai 867 par laquelle le pseudo Savaric de Mondonhedo est censé lui demander une cession de territoire. Le même nom figure dans la pièce substantiellement authentique* mais interpolée et anditatée, par laquelle Alphonse ni confirme les terres et redevances ecclésiastiques de Braga (2).

Un aveu fait en 1025 par certains tenanciers de l'Eglise de Braga mentionne comme deux évêques distincts Flavien et Recarède; les deux noms figurent aussi dans le catalogue épiscopal de Lugo dressé vers la fin du xi^e siècle (3).

La pièce décisive est le catalogue épiscopal conservé dans la *Chronique* d'Albelda: en 881 l'évêque métropolitain de Braga en résidence à Lugo est appelé Flaianus; cette date tombe dans la durée de l'épiscopat de Recarède; il est impossible de distinguer un évêque Recarède et un évêque Flavien; si les catalogues tar-

(*) Risco, *Esp. Sagr.*, t. XL, p. 122-133. Voir une note bibliographique de L. Vasquez de Parga dans *Hispania*, t. vin, n.° xxx, p. 164.

(2) Risco, *ibid.*, p. 121-122. Le diplôme interpolé d'Alphonse 111 a été publié par A. Feio dans le *Boletim da Biblioteca... e do arquivo de Braga*, t. II, p. 4-7. Ces deux documents sont examinés plus bas.

(3) Le document de 1025 a été publié par T. de Sousa Soares dans la *Revista Portuguesa de História*, t. 1, p. 153-15g. Catalogue épiscopal dans Risco, *Esp. Sagr.*, t. XL, p. 426.

difs les ont en effet distingués, c'est que, trouvant les deux noms dans les documents, les clercs de Lugo et de Braga avaient perdu de vue l'identité des personnes.

La leçon de ce premier vers est donc parfaitement correcte :

FLAVIANUS BRACARAE LUCO EPISCOPUS ARCE,

c'est à dire: Flavianus, évêque de Braga, résidant dans la citadelle de Lugo. Ce titre de citadelle, *arx*, se réfère aux fameux murs romains de la ville, dont les documents concernant Lugo font si grand état, surtout lorsqu'ils opposent cette ville bien murée à Braga qui n'a plus ni murs ni peuple.

Telle est donc la situation notoire en 881: Flavien Recarède réside à Lugo, mais il est évêque de Braga.

Le catalogue des évêques décrit une situation identique pour l'évêque de Dume, en résidence à Mondonhedo :

RuDESINDUS DUMIO MINDUNIETO DEGENS.

Si l'on devait en croire certains actes royaux et privés que l'on discutera ci-dessous, c'est en 866 ou 867 que l'évêque-abbé de Dume, chassé par les persécutions des païens, aurait cherché refuge dans les vallées de la côte septentrionale et que le roi Alphonse in l'aurait autorisé à se fixer à Mondonhedo. Nous le verrons, les diplômes qui portent le nom de Savaric, celui qui aurait abandonné Dume à cette époque, sont apocryphes, tandis qu'ont été remaniés ceux qui portent le nom de Rudesindus (Resende), l'évêque mentionné par le catalogue versifié. On peut tenir pour probable que, dès le milieu du vm^e siècle, au même temps où le métropolitain de Galice cherchait refuge à Lugo, l'évêque-abbé de Dume alla s'établir aux lieux où s'élevait au vi^e le monastère qui formait le centre de la chrétienté bretonne réfugiée sur le rivage septentrional de la Galice (4).

Comme son métropolitain, l'évêque de Dume résidait donc loin du siège dont il gardait le titre; cette situation était notoire en 881 et notre catalogue l'exprime avec précision.

(!) P. David, *Etudes historiques sur la Galice et le Portugal du VI^e au VII^e siècle*, p. 57-64.

Ce n'est pas avec moins de bonheur qu'il exprime la situation de l'évêque d'Iria, Sisenand :

SISNANDUS IRIAE, SANCTO JACOBO POLLENS.

Malgré les affirmations de tant de faux diplômes royaux et épiscopaux, le siège épiscopal est encore Iria Flavia; on sait que la translation à Compostelle fut accordée à l'évêque clunisien Dalmace, le 5 décembre ioq5 (4). Mais le tombeau de l'Apôtre à Santiago et le monastère qui le dessert font la gloire, la richesse et la puissance de l'évêque.

Nausti de Coimbre est connu par un grand nombre de documents; issu d'une famille seigneuriale de Galice, promu à ce siège vers 867, avant l'occupation de la ville par le comte Hermenegilde, il mourut en 912 et son épitaphe se voit encore à Saint-André de Trobe, à trois lieues au sud de Santiago (2). Le catalogue versifié ne le donne pas comme réfugié dans une autre résidence fixe et quasi épiscopale, comme pour les évêques de Braga et de Dume ; mais les documents dans lesquels il paraît montrent qu'il suivait fréquemment la cour.

Sébastien d'Orense, Branderic de Lamego, Alvarus de Velegia, Felemirus d'Osma figurent dans certains diplômes d'Alphonse ni, par exemple dans la confirmation à Rudesindus de ses droits au temporel de l'ancien évêché de Dume, du 10 février 877; ce document a été remanié, mais il n'y a pas lieu de douter des signatures (3).

Sous le bénéfice de ces observations, voici le texte du catalogue :

Flaianus Bracaræ Luco episcopus arce,
Rudesindus Dumio Mindunieto degens,
Naustique tenens Conimbriae sedem,
Brandericus quoque locum Lamecensem;
Sebastianus quidem sedis Auriensis,
Justusque similiter in Portucalense,
Alvarus Velegiæ, Felemirus Oximæ,
Maurus Legione necnon Ranulfus Astoricae;

(1) *Historia (Jompostellana*, livre 1, ch. 5.

(2) Torquato de Sousa Soares, *A inscrição tumular do bispo Nausto de Coimbra (86--912)*, *Revista Portuguesa de História*, t. 1, p. 144-148.

(3) Florez. *Esp. Sagr.*, XVIII, p. 313-315.

Regiamque sedem Hermenegildus tenet.
 Praefati praesules in ecclesiae plebe
 Ex regis prudentia emicant clare...

II

Les métropolitains de Braga résident à Lugo

Voyons maintenant si les documents authentiques dont nous disposons confirment que les évêques en résidence à Lugo se considèrent, non seulement comme héritiers des métropolitains de Braga, mais encore comme les véritables titulaires de ce siège.

Avant de répondre à cette question, il faut chercher si d'autres pontifes, différents de ceux qui résident à Lugo, portent à la même époque le titre de Braga.

Dans sa lettre aux évêques d'Espagne au sujet de l'adoptianisme, le pape Hadrien ï nomme, outre Elipand de Tolède, un évêque Ascaricus comme tenant des mêmes opinions; son siège n'est pas indiqué, mais certains historiens ont voulu en faire un évêque de Braga; cette opinion ne repose sur aucun fondement; Ascaricus au surplus est un nom franc; cet évêque occupait plutôt un siège dans la marche franco-catalane, où l'adoptianisme eut un défenseur bien connu en la personne de Félix d'Urgel (4). On ne s'arrêtera pas ici à montrer que l'Argimundus et l'Argimirus des prétendus conciles d'Oviedo de 811 et 899, et du prétendu procès verbal de la consécration de l'église de Santiago, sont des personnages imaginaires créés dans l'atelier de Pélage d'Oviedo (2).

Gomadus, que certains tiennent pour un évêque de Braga siégeant vers 870, et que le *Livro Preto* présente comme évêque de Coimbre, occupa en réalité le siège de Porto entre 908 et 915 (3).

(9) Lettre du pape Hadrien dans le *Codex Carolinus, Pair, lat.*, t. xcvm, col. 380 M. Amann, dans le t. vi, *L'époque carolingienne*, de *l'Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin (1937) présente encore Ascaricus comme évêque de Braga.

(2) Aguirre. *Collectio maxima conciliorum*, t. n (1694), p. 155 et 168. Risco, *Esp. Sagr.*, t. xxxvn, p. 295*302. A. López Ferreiro, *História... de Santiago*, t. 11, append. xvi.

(3) J. Augusto Ferreira, *Fastos episcopales.. de Braga*, t. 1, (1928), p. 163, donne Gomadus comme évêque de Braga. Sur les prétention de Coimbre, voir *Port. M. Hist., Dipl. et chartae*, n° xxv. Sur ce Gomadus, *ibid.* n° xx.

Un Fredosindus est donné comme le premier évêque de Braga après l'invasion arabe ; il figure à ce titre dans un catalogue de la fin du xvi^e siècle et dans la liste épiscopale insérée par Jeronymo Roman dans son histoire manuscrite de la *Metropoli de Braga* (1522). Une pièce résumée dans ce même ouvrage et attribuée à Alphonse n rapporte qu'Alphonse 1^{er}, voulant restaurer le siège métropolitain et la ville de Braga, en chargea Fredosindus, préalablement nommé évêque de ce diocèse ; cela se serait passé vers 725 (4). Nous verrons au troisième chapitre du présent mémoire qu'un évêque Fredosindus collabora avec le comte Vimara Pétri vers 870 à la restauration de la région du Douro et procéda à la reconnaissance des limites des terres dépendantes de Braga ; mais rien n'autorise à en faire un évêque de cette ville.

Le Nostianus du catalogue de Jeronymo Roman n'est autre que Nausti de Coimbre (867-912) ; le Dulcidius du même catalogue serait un évêque de Salamanque ou d'Orense ; en tout cas il n'a jamais été titulaire de Braga.

Le premier à porter le titre de métropolitain de Braga après la conquête arabe est Odoarius, personnage de la seconde moitié du viii^e siècle, bien réel encore que chargé de traditions épiques.

La donnée biographique solide que nous possédons sur Odoarius est sa notice obituaire, qui lui attribue ce titre d'évêque de Braga ; Risco l'a trouvée dans un calendrier-nécrologe de San Milân : *xi kal. noyembris... Et obitus Odoarii Bracarensis episcopi, era DCCCXXIV* (22 octobre 786) (2). Pour notre thèse, cette notice est d'un intérêt capital. On a voulu expliquer ce titre d'évêque de Braga par le fait qu'Odoarius aurait été surpris par la mort au moment où, ayant repeuplé la région de Lugo, il entre-

(9) Un manuscrit de cette histoire de Jeronymo Roman est conservé à la Bibliothèque Nationale de Lisbonne ; la charte (fausse) d'Alphonse 11 est reproduite, d'après le résumé de J. Roman, par Florez, *España Sagrada*, t. xv, 2^e édition, p. 172. Les deux catalogues épiscopaux de Braga sont dans J. A. Ferreira, *Fastos*, t. 1, p. 417 et 419.

(*) Risco, *Esp. Sagr.*, xl, p. 104. Ce calendrier-obituaire était en écriture wisigothique ; il n'a pas été retrouvé ; mais rien n'autorise à mettre en doute le témoignage de Risco.

prenait la même oeuvre dans le territoire de Braga (4). Explication insoutenable en elle-même : si le titre canonique d'Odoarius eut été celui de Lugo, aucune source ecclésiastique ne lui en aurait donné un autre, sous prétexte qu'il se trouvait au moment de sa mort hors des limites propres de son diocèse. Du reste cette hypothèse, déjà inacceptable si le problème se posait à propos du seul Odoarius, perd toute apparence de valeur quand on constate que ses successeurs portent le même titre d'évêque de Braga, comme nous le verrons ci-dessous. Le fait demeure: les contemporains d'Odoarius le connaissaient comme métropolitain de Braga; tel est le titre officiel que lui attribue le calendrier-nécrologe de San Millán.

La tradition ecclésiastique de Lugo a fait d'Odoarius son héros fondateur. Selon cette légende il était déjà évêque en Afrique, quand les Ismaélites envahirent ce pays; chassé par l'invasion, il erra dans les déserts avec les serfs de sa *familia*, ses parents, et de nombreux compagnons nobles ou du moins libres,* il apprit un jour qu'un roi Alphonse, descendant des anciens souverains wisigoths d'Espagne et du martyr Hermenegilde, maintenait et agrandissait la chrétienté dans le pays où Pélage avait trouvé refuge. Odoarius se rendit dans ce pays avec tous ses compagnons survivants; il arriva à Lugo qu'il trouva presque intacte dans son enceinte de murs, mais déserte, inhabitée; il y éleva une église en l'honneur de Notre Dame, occupa le palais, restaura la ville et les faubourgs; puis il parcourut le territoire, peuplant bourgs et villages abandonnés, installant sur les terres ses parents, ses compagnons et surtout ses serfs. C'est ainsi que la ville de Lugo et un nombre considérable de villages et de domaines seraient devenus, par droit d'occupation et de restauration, la propriété du siège épiscopal (2).

(*) Cette explication est proposée par Alberto Sampaio, *As villas do Norte de Portugal*, dans *Ensaios históricos e económicos*, t. i, p. 150.

(2) La pièce principale de ce dossier est dans Risco, *Esp. Sagr.*, t. xi, append. xii. Une légende très analogue s'est formée dans le Sud-Est de la France, à propos d'un territoire dévasté par les Sarrasins et revendiqué plus tard par l'évêque au même titre de restauration et d'occupation: l'Église de Grenoble fait jouer à un évêque Isarn (950-990) un rôle tout pareil à celui que la tradition de Lugo attribue à Odoarius. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble, dits Cartulaires de saint Hugues*, Collection de monuments inédits sur l'histoire de France, Paris, 1869, cartulaire B, n° xvi.

On a tenté d'atténuer l'in vraisemblance de cette tradition en proposant de traduire Afrique par Espagne méridionale ; cette Afrique serait simplement la partie de la Péninsule conquise par les Africains. Mais le terme usuel pour désigner l'Espagne occupée par les Arabes, c'est *Spania*; c'est celui qu'emploient par exemple, comme on le verra plus bas, les documents de Braga qui se rapportent à Odoarius et qui sont beaucoup plus sobres. *Africa* désigne parfois le sud, mais seulement quand on parle de points cardinaux et de vents.

Ces documents seront examinés plus bas; on citera seulement ici le plus explicite: *Igitur notum omnibus manet qualiter ego Odoarius episcopus fui ordinatus in territorio Africae; surrexerunt quidem gentes Hismaelitarum et tulerunt ipsam terram a Christianis... et fecerunt nos exules a patria nostra et fecimus moram per deserta loca multis temporibus... (4).*

Le sens de cette phrase est obvie: Odoarius était déjà évêque en Afrique quand les Sarrasins s'emparèrent de cette contrée et l'obligèrent à prendre la fuite avec une foule de compagnons, nobles, ingénus et serfs de sa *familia*. Pour qui traite ce récit comme un document d'histoire, il faut torturer le texte pour échapper à cette absurdité: un personnage qui a vécu jusqu'aux dernières années du vi^e siècle était déjà évêque cent ans auparavant quand les Arabes conquièrent le Maghreb africain.

La légende odoarienne et les documents apocryphes qui la supposent trouvent encore des défenseurs; élagant les détails trop évidemment fabuleux, ils donnent à d'autres une interprétation bénigne et croient réserver ainsi un résidu de traits acceptables à la rigueur, afin de les présenter ensuite comme des traditions sérieuses ou même des témoignages indiscutables. C'est là une grave erreur de méthode; dans un récit légendaire, tous les détails sont également frappés de suspicion; aucun ne peut être utilisé s'il n'est attesté par une source différente et de bon aloi.

On suggère par exemple qu'Odoarius n'a peut-être pas quitté l'Afrique au moment de la première conquête arabe, mais seulement sous le calife ommeyyade Omar fils d'Abd el Aziz (712-720) (*)

(*) Risco, *España Sagr*, t. XL, append. vin, p. 356.

qui aurait obligé les catholiques de son empire à embrasser l'islam ou à s'exiler. A cette époque en effet, on constate l'apparition de quelques chrétiens d'Afrique en Italie, en Gaule et en Germanie. Il n'est pas établi cependant qu'Omar ait pris une mesure aussi radicale pour tout son empire; en tout cas on constate la persistance d'évêchés et de chrétientés organisées en Afrique après cette époque et jusqu'aux xi^e et xn^e siècles (4).

Parmi les traits qui dénoncent l'inspiration tardive dans la légende odoarienne, on doit relever le nom du «martyr Hermenegildo) donné comme ancêtre à Alphonse i^{er}. Avant l'adoption des livres liturgiques romains, la tradition hispanique n'a pas vénéré comme martyr le fils de Leovigilde; les calendriers l'ignorent; les chroniqueurs, depuis Jean de Biclár, le tiennent pour un rebelle justement châtié. Ce n'est certainement pas avant la fin du xi^e siècle qu'un clerc galicien a pu avoir l'idée de faire honneur de cet ancêtre au roi asturien.

La légende odoarienne a joué un rôle si important dans l'élaboration de certaines théories sur un repeuplement radical, et même sur les fondements de la toponymie galicienne, que l'on comprend la répugnance que beaucoup éprouvent à y renoncer; pourtant cette légende est aujourd'hui abandonnée par le plus grand nombre des érudits.

C'est à une légende de héros fondateur que nous avons à faire, et elle ne s'embarrasse pas plus de chronologie que les autres légendes épiques. L'évêque de Lugo exerçait au xn^e siècle les droits seigneuriaux sur la ville, les portes et les remparts; reconnus par le roi au moins depuis Alphonse vi, ces droits furent confirmés par les souverains successifs contre les bourgeois qui ne les respectaient guère. Les souverains y voyaient une concession royale ; c'est également par des concessions royales que les rois de Léon expliquaient les propriétés et les immunités de l'Eglise de Lugo. Mais les cercles ecclésiastiques avaient une autre théorie: l'évêque de Lugo était l'héritier légitime de ce grand Odoarius qui, ayant trouvé la ville déserte et le pays à

†) D. Henri Leclercq, *L* Afrique chrétienne*, Paris, 1904, t. 11, p. 3<0 et ss. — Holmes, *The extinction of the Christianity of North Africa*, Londres, 1898. — Rattinger, *Der Untergang der Kirchen Nord Afrikas in Mittelalter*, dans *Zeitsch. f. kath. Théologie*, 1886, n° in.

l'abandon, avait occupé et repeuplé l'une et l'autre (1). A la base de cette légende, reste un fait historique: sous Alphonse i^{er}, Odoarius fut probablement l'unique évêque du royaume asturien; installé à l'abri des murs de Lugo, il était métropolitain de Galice, c'est à dire évêque de Braga.

La tradition fait également remonter à Odoarius l'organisation de la propriété ecclésiastique dans la région de Braga. La pièce la plus ancienne en ce sens est la reconnaissance faite le 5 juin 861 par le prêtre Toresarius entre les mains de l'évêque Gladila; Toresarius avoue que ses ancêtres appartenaient à la *familia* des évêques de Braga dès le temps d'Odoarius. Cette pièce apparaissait suspecte tant qu'on ne pouvait l'utiliser que dans la copie publiée par E. de Hinojosa, car Gladila y recevait le titre d'archevêque; mais l'original conservé aux archives de la cathédrale de Lugo porte seulement *episcopus* (2).

Un document du plus haut intérêt pour l'histoire économique et sociale du pays entre Douro et Minho a été publié d'après l'original par le Prof. Torquato de Sousa Soares; c'est l'aveu fait en 1020 par certaines familles agricoles de la région de Braga de leur dépendance à l'égard de l'évêque Pierre de Lugo. Les procureurs de l'évêque présentèrent des témoignages attestant que la propriété ecclésiastique dans cette région remontait à Odoarius, qui avait peuplé Braga aussi bien que Lugo avec des serfs de sa *familia*. La tradition exprimée dans ces documents ignore la légende africaine; celui de 1020 se borne à dire qu'Odoarius vint *de partibus Spanie*, c'est à dire de l'Espagne occupée par les Arabes (3). (*)

(*) Pour les droits seigneuriaux exercés par l'évêque de Lugo sur la ville, voir les documents reproduits par Risco, *Esp. Sagr.*, XLII, append. xm, xvi H, xxi, xxii, xxv, xxx, etc. Ces actes commencent avec Ferdinand u ; mais ce prince mentionne, pour les confirmer, des actes d'Alphonse vi et Alphonse vu. Une pièce non reproduite par Risco, et datée de 1184, a été publiée par Julieta Guallart et Maria del Pilar R. Laguzzi, *Algunos documentos reales leoneses*, dans Cuadernos de historia de Espana, t. i-u, Buenos Aires, 1944, p. 369-371.

(2) E. de Hinojosa, *Documentos para la historia de las instituciones de León y Castilla*, n° cxi, p. 184-185.

(3) Torquato de Sousa Soares, *Um testemunho sobre a presúria do Bispo Odoario de Lugo no território bracarense*, dans *Revista Portuguesa de*

Il est donc établi qu'Odoarius a exercé son autorité spirituelle et temporelle sur Braga aussi bien que sur Lugo et qu'il portait le titre d'évêque de Braga.

Un siècle après Odoarius, un de ses successeurs, Gladila, nous apprend lui-même que, quand il fut promu à l'épiscopat, par la volonté du roi Ramire i (842-850), ce fut au titre du siège métropolitain de Braga. Ce renseignement est fourni par une charte de Gladila du 30 octobre 863, en faveur du monastère de San Pedro et San Paulo de Trubia, dont il avait été abbé; *net subsequente domnissimo principe (Ranimiro) me indignum ab hoc vestro loco abstractum per sanctum concilium ad pontificalem pervenire gradum degens supra Bracharenses sedemy* (4).

Le successeur immédiat de Gladila est précisément ce Flavianus Recaredus, que le catalogue versifié de la *Chronique* d'Albelda qualifie d'évêque de Bragá résidant à Lugo et qui, en 922, prend, comme on l'a vu ci-dessus, le titre d'évêque de Braga. Nous savons que lui aussi administrait les terres de l'Église de Braga: en 1062, sur la plainte de son lointain successeur Vistrarius, le roi Ferdinand ordonna une enquête sur la propriété de certains villages voisins de la métropole ; les occupants reconnurent que leurs ancêtres appartenaient à la *familia* de l'Église de Braga et avaient été installés sur ces terres par Flavianus (*). Le nom de Flavianus, sous la forme Flagianus, figure aussi dans l'aveu de £025, parmi ceux des évêques qui, depuis Odoarius et après Gladila, administrèrent les terres ecclésiastiques de Braga (3).

Historia, 1 (*941), p. 153-15g. Original à l'Arquivo distrital de Braga, *Gaceta de Braga*, n° 67. Contador de Argote, *Memorias*, t. ni, doc. n° vu, d'après *Rerum memorabilium*, copie du *Liber Fidei* n° 22.

(¹) Yepes, *Coronica*, iv, fol. 158 ; Vigil, *Asturias monumental*, p. 528-529; Risco, *Esp. Sagr.*, xxxv 11, p. 200, xl, p. 118-120. L. Barrau-Dihigo, *Recherches sur l'histoire politique du royaume asturien*, (1921), p. 327 doute de l'authenticité du document; la seule raison qui l'incite à la prudence pourrait être la mention du siège de Braga; cette raison disparaît si l'on accepte notre thèse. Dans *Hispania*, t. vin, n° xxx, p. 164, L. Vasquez de Parga fournit des raisons de jeter le doute sur cette pièce. Pour notre sujet il n'importe; le faussaire lui-même, qui ne touche en rien à l'Église de Braga, savait que le titre canonique de Gladila était celui d'évêque de Braga.

(²) *Liber Fidei*, n° 23.

(³) La liste des évêques qui figurent dans cette pièce n'est pas absolument correcte; elle a été évidemment dressée à l'aide des traditions et des

Son successeur immédiat, Hero, signe la charte de saint Resende en faveur de Celanova, le 26 septembre 941 ou 942; cette signature est ainsi conçue: *h go Herus Bracharensis episcopus...* Suivent deux mots mal déchiffrés où l'on croit reconnaître *metropolitanus* (4). Le nom d'Hero figure aussi dans le procès de 1020.

Hermenegilde, second successeur d'Hero, appose une signature identique à l'acte de fondation du monastère de San Salvador de Villanueva de Lorenzana (969): *Hermigildus Bracharensis episcopus* (2). Son nom est également dans la liste de 1025.

Ainsi que l'on doit s'y attendre, le titre de métropolitain semble avoir fini par se séparer du nom de Braga; l'évêque Pélage (986-1002) signe parfois: *Sub Christi nomine, Pelagius meirupotitanus et Lucensis episcopus* (3). On a aussi une signature de Pierre (1017-1057) ainsi conçue: *Sub Christi auxilio Petrus nec non et in Lucensi oppido metropolitanus episcopus*, qu'il faut sans doute restituer ainsi: *Petrus metropolitanus nec non in Lucensi oppido episcopus* (4). Même dans ces deux derniers cas, on notera que le titre de métropolitain reste distinct de celui d'évêque de Lugo.

Un des fils de Ferdinand le Grand, l'infortuné roi Garcia, se proposa de restaurer le siège de Braga et d'y mettre un évêque distinct de celui de Lugo; il paraît même que Vistrarius de Lugo et Cresconius d'Iria intervinrent en faveur de cette restauration. Un évêque fut désigné par Sanche, frère et vainqueur de Garcia (1070 ou 1071). Pierre, ce nouvel évêque, se considéra si bien comme métropolitain, que, selon la discipline romaine, il sollicita le pallium et un privilège confirmatif et les obtint en 1091; malheureusement, dans des circonstances restées obscures, il s'adressa, comme on l'a vu, à l'antipape Clément ni et fut pour ce motif déposé par le primate Bernard de Tolède et le légat d'Urbain 11 (5).

pièces d'archives conservées à Lugo et à Braga, Recaredus figure comme distinct de Flagianus.

p) Yepes, *Coronica*, v. fol. 423; Florez, *Esp. Sagr.*, xv, p. 178; Risco,

ibid., xl, p. 124.

(2) Florez, *Esp. Sagr.*, xix, p. 332-340; Risco, *ibid.*, xl, p. 145.

(3) *Ibid.* p. 151.

(4) Florez, *Esp. Sagr.*, xix, p. 157.

(5) *Vita beati Geraldii archiepiscopi Bracharensis*, § vi. Voir aussi la pièce du *Liber Fidei*, n° 20, publiée assez incorrectement dans la *Monarquia*

Après une vacance de quelques années, il fut remplacé par Géraud, ancien moine de Moissac et dignitaire de l'Eglise de Tolède; celui-ci obtint sans peine le pallium et le privilège, selon la doctrine exposée par Urbain u dans la bulle par laquelle il établissait la primatie de Tolède: le pape ordonnait de rétablir dans leur dignité ancienne toutes les métropoles de l'Eglise hispanique qui se trouveraient libérées du joug arabe. Aussi voyons-nous les évêchés que les anciennes listes attribuaient à Braga remis sous son autorité, y compris Lugo, dont l'évêque dut être normalement sacré par l'archevêque de l'antique métropole de Galice. Il est donc bien clair que Lugo n'était considérée comme une métropole ni à Rome, ni même dans le pays. Jeronymo Roman assure qu'Amor, évêque de Lugo, protesta auprès du pape Urbain u au concile de Clermont,* mais il n'y en a pas d'autre preuve que l'affirmation de cet historien aventureux.

Nous allons maintenant examiner une longue série de documents fabriqués à Lugo pour établir, non pas seulement que le métropolitain de Galice avait résidé dans cette ville pendant des siècles, mais que la dignité métropolitaine avait été formellement transférée de Braga à Lugo. Il est remarquable que beaucoup de ces documents ont pour objet, non de revendiquer cette dignité métropolitaine, mais de faire restituer à Lugo des territoires contestés entre ce diocèse et celui d'Oviedo; ils supposent en effet que le roi Alphonse u aurait, en faveur du nouveau diocèse d'Oviedo, imposé à Lugo d'importantes cessions, compensées par la remise à ce dernier siège des territoires de Braga et d'Orense; l'hypothèse d'une restauration de ces deux diocèses était prévue, et elle devait entraîner la restitution à Lugo des territoires contestés ; ces pièces ont donc été fabriquées à une époque où Braga et Orense étaient déjà restaurées, où Lugo en avait pris son parti. En tout cas, aucune autorité, ni à Rome ni dans la Péninsule ne reconnut à Lugo, lors de la restauration des xi^e et xn^e siècles, le titre archiépiscopal; le droit antique n'avait jamais prescrit; lors même que le premier dignitaire religieux de Galice résidait à Lugo, il exerçait cette prérogative en qualité d'évêque de Braga.

Nous pouvons dresser le catalogue de ces métropolitains de

Lusitana, t. m, fol. io-n, et la charte de l'infante Elvire (29 juillet 1071), dans Florez, *Esp. Sagr.*, t. xxvi, p. 250.

Galice, depuis Odoarius jusqu'à la restauration de l'Église de Braga. Un catalogue tiré des archives de Lugo et dressé sur documents authentiques, mais aussi à l'aide des diplômes fabriqués ou remaniés, a été publié par Risco. Une liste des évêques qui ont disposé des terres épiscopales de Braga est fournie par l'aveu de 1025. Celle que nous proposons diffère quelque peu de chacune de ces deux pièces (4).

Odoarius, sous le règne d'Alphonse i^{er}, mort le 22 octobre 786;
Ataulfus, successeur peut-être immédiat d'Odoarius;
Froila ;
Gladila, promu avant 850, mort avant 867;
Flavianus Recaredus, promu vers 867, mort après 923 ;
Hero, promu après 923, mort avant 942;
Gundisalvus, promu vers 942, mort avant 951 ;
Hermenegildus, promu vers 951, mort vers 988;
Pelagius, 986-1002;
Didacus, promu vers 1003, mort avant 1017;
Petrus, 1017-1057 ;
Maurellus, avant 1060;
Yistrarius, 1060-1086.

III

**Nouvel examen des documents de Braga et Lugo,
Dume et Mondonhedo**

La thèse que nous présentons s'appuie sur un certain nombre de documents dont l'authenticité ne peut être contestée; elle a l'avantage de donner une explication adéquate des faits constatés. Reste cependant la tâche de reprendre l'examen des documents de Braga et de Lugo sur lesquels se fonde la thèse du transfert de la métropole à Lugo et de la cession à cette Église de celles de Braga et d'Orense. (*)

(*) Liste publiée par Risco, *España Sagrada*, t. XL, p. 426 : Odoarius, Froilanus, Adulfus, Gladianus, Recaredus, Ero, Gundisalvus, Ermenegildus, Pelagius, Didacus, Petrus, Maurellus, Vistrarius, Amor, Petrus.

Liste dans l'aveu de 1025 : Odoarius, Adulfus, Gladila, Flagianus, Froila, Recaredus, Ero, Gundisalvus, Ermegildus, Pelagius.

Ces documents ont été soumis à une critique rigoureuse par L. Barrau-Dihigo (4). De divers côtés on a trouvé cette critique trop sévère. Il faut reconnaître que le savant français a parfois travaillé sur des textes transmis par des éditions insuffisantes; des érudits portugais et espagnols ont depuis lors donné, dans quelques cas, des textes plus dignes de confiance qui font disparaître certains motifs de suspicion. Dans l'ensemble cependant, nous allons voir que les arguments de Barrau-Dihigo subsistent; la thèse que nous présentons permet même de mieux voir sur quels points essentiels les documents en question se heurtent à la réalité historique, et pour quelles raisons précises ils ont été remaniés ou fabriqués de pied en cap.

Les pièces du dossier de Lugo qui s'attribuent la date la plus ancienne sont celles qui se rapportent à l'évêque Odoarius et à la colonisation qu'il aurait dirigée ; deux documents se donnent comme émanant de colons ; deux autres sont des donations d'Üdoarius au siège de Lugo; un cinquième est attribué à Alphonse ni, mais se présente comme une confirmation de ces donations.

Le 1^{er} février 745, Aloitus et sa famille donnent à Odoarius et au siège de Lugo l'église de Sainte-Colombe de Vilarmarcos; cette localité devrait son nom à Marc, neveu d'Odoarius; ce Marc aurait été le premier établi sur le domaine par son oncle. Si Ton tenait ce document pour authentique, il faudrait donc admettre que la colonisation des terres de Lugo commença plusieurs années avant 745, puisque le village en question aurait eu le temps de changer de propriétaire; ce qui est tout à fait inadmissible, car le repli des Berbères qui libéra Lugo ne commença qu'après 740. Aloitus se donne comme appartenant au groupe venu d'Afrique avec Odoarius; le document relève donc de la tradition légendaire que nous avons signalée plus haut (2).

Du 28 février 757 est datée la donation au siège de Lugo de l'église de Saint-Jacques d'Avezano; le donateur, qui est aussi le (*)

(*) L. Barrau-Dihigo, *Etude sur les actes des rois asturiens (718-910)*, Revue hispanique, vol. XLVI, et tiré à part — *Recherches sur l'histoire politique du royaume asturien (718-910)*, Revue hispanique, vol. LII (1921) et tiré à part, New York et Paris, 1921.

(2) Risco, *España Sagrada*, t. XL, append. ix, p. 353-355.

fondateur, s'appellerait lui-même Avezano et aurait donné son nom au village (4). Il déclare qu'il est venu d'Afrique avec un grand nombre d'hommes libres; mais ce n'est pas Odoarius qui amena en Galice ces réfugiés africains et ce n'est pas lui qui présida à la colonisation du pays; c'est le roi qui installa les nouveaux colons sur les terres et les leur concéda par droit d'aprision, *ad presuram*.

Il y avait donc à Lugo deux traditions antagonistes, l'épiscopale et la royale, d'accord sur un seul point, à savoir que les premiers apriionnaires (*presores*) venaient d'Afrique; selon Tune la colonisation avait été l'oeuvre du roi et l'évêque ne possédait dans le pays que les terres librement données par le souverain à l'Eglise; c'est le roi Alphonse i^{er} qui trouva Lugo déserte mais intacte dans ses remparts, qui la repeupla et la réorganisa; cette conception s'exprime non seulement dans la charte d'Avezano, mais dans un diplôme attribué à Alphonse 11, du 27 mars 832 (2). Pour la tradition épiscopale, Odoarius est le chef légitime du groupe africain, le seigneur de la ville et l'organisateur du territoire. Nous allons rencontrer une charte d'Odoarius dans laquelle cet évêque affirme qu'il a lui-même fondé Saint Jacques d'Avezano et l'a peuplé de ses serfs. A l'époque où ces chartes furent fabriquées, les habitants d'Avezano se disaient libres et descendants des apriionnaires royaux; mais l'Eglise de Lugo les revendiquait comme serfs; nous aurons l'occasion de signaler des conflits de ce genre à Braga.

Les auteurs responsables des deux chartes antagonistes semblent bien avoir commis d'ailleurs la même méprise et pris le Pirée pour un homme; ils ont considéré Avezano comme un nom de personne alors que c'e^t un nom de lieu, qui remonte bien plus haut que le vm^e siècle. Avezano est un ancien domaine hispano-romain du nom d'*Avitianum*, toponyme formé sur le gentilice *Avitius*; c'était le domaine des Avitii. Sous l'influence des traditions concernant la colonisation du vm^e siècle, les auteurs des fausses chartes admettaient que les villages portaient le nom de leurs fondateurs du temps d'Odoarius (3).

(*) *Ibid.*, append. xi, p. 362-364.

(*) *Ibid.*, append. xv, p. 369-373.

(3) De Vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. 11, p. 591. La raison pour laquelle nous croyons devoir tenir ce toponyme comme remontant à la

L'église d'Avezano aurait été fondée à la suite de signes miraculeux, d'apparitions nocturnes, de voix et de lumières désignant l'emplacement choisi par Dieu: imitation évidente de la tradition de Compostelle, qui est du ix^e siècle. On verra juste sans doute en supposant que les paroissiens de Saint-Jacques d'Avezano cherchaient à faire croire que le culte de l'apôtre Jacques était plus ancien et aussi merveilleux dans ses origines qu'à Santiago même (4).

La charte d'Odoarius à laquelle nous venons de faire allusion ne présente pas de date lisible; l'évêque donne à son Eglise trois paroisses fondées par lui-même et peuplée de ses serfs: Saint-Jacques d'Avezano, Saint-Julien de Boccamalos et Sainte-Eulalie de Macedoni (2). C'est dans ce document que se trouve sous sa forme la plus développée la légende de l'origine africaine que nous avons résumée plus haut.

Le 15 mai 747, Odoarius, qui se qualifie d'archevêque, fait don à son Eglise de la ville même de Lugo et d'un nombre considérable de domaines et de villages, le tout lui appartenant par

période hispano-romaine, c'est qu'il se trouve dans tout le domaine roman où le suffixe — *anu* sert à former des noms de lieux : Avezano en Italie, Avizan et Visan en France méridionale, etc.

Ce suffixe latin a servi à former d'une part des noms de personnes, dérivés des formes simples, comme Octavianus, Sebastianus. Ces noms se rencontrent dès la période impériale et certains sont encore en usage dans le haut moyen âge. D'autre part il a servi à créer de nombreux toponymes, parallèles à ceux qui ont été formés dans le domaine celtique à l'aide du suffixe *acu*.

En faveur de l'authenticité des documents odoariens que nous tenons pour faux, on fait valoir que ces pièces sont en concordance avec la théorie selon laquelle presque tous, sinon tous les toponymes de l'Espagne septentrionale ont été formés au temps de la reconquête, sur le génitif de noms des possesseurs de ce temps. Cette thèse suppose acquis le fait du dépeuplement radical et de la colonisation entièrement nouvelle. Mais précisément elle repose sur des documents tels que ceux qui se rapportent à la colonisation attribuée à Odoarius. Des toponymes en — *anum*, *-ana* ou *anis* sont attestés à la période suève. Pour établir que les toponymes de ce type datent de la reconquête, il faudrait s'appuyer sur des documents au dessus de tout soupçon. Une thèse incertaine et des documents faux ne peuvent s'épauler mutuellement.

(*) Barrau-Dihigo, *Recherches*, p. 324.

(*) Risco, *Esp. Sagr.*, t. XL, append. x, p. 364-367.

droit d'occupation et de colonisation (4). Une raison décisive prouve que cette liste de villages et d'églises ne peut avoir été rédigée au ^{vm}^e siècle; elle comprend en effet deux églises sous le vocable de saint Pélage: or l'unique saint de ce nom qui ait été titulaire d'églises dans la Péninsule est l'enfant livré en otage et martyrisé à Cordoue en 925 (2). Notre document ne saurait donc en aucun cas être antérieur à la seconde moitié du ^x^e siècle; c'est d'ailleurs plutôt à la fin du ^{xi}^e qu'il faut l'attribuer.

Par un diplôme du 30 juin 897, Alphonse in est censé confirmer toutes les possessions de l'Eglise de Lugo, y compris la ville elle-même; la liste des domaines et des villages continue dans cette charte est à peu près identique à celle du document précédent; elle comprend aussi ces deux églises de Saint-Pélage. Le roi est censé accepter la légende africaine; *villis quas Odoarius episcopus olim veniens ab Africa...* Ce faux est manifestement l'oeuvre des clercs de Lugo et étroitement lié aux chartes odoariennes (3).

Aucune des pièces de ce groupe ne revendique pour Lugo la dignité métropolitaine — sauf par le titre d'archevêque donné dans l'une d'elles à Odoarius; aucune ne mentionne le don à Lugo des terres épiscopales de Braga. Mais nous avons vu que la tradition de Braga, dans des documents de 867, de 1026 et de 1062, fait aussi remonter à Odoarius l'origine de la propriété ecclésiastique dans ce diocèse. Ces documents ne donnent aucune prise au soupçon de fabrication ou d'interpolation tendancieuse; ils constataient simplement un état de fait et un état de tradition entièrement justifié par ce que nous savons, indépendamment de tous les faux de Lugo: l'évêque titulaire de la dignité métropolitaine,

1) *Ibid.*, append. vin, p. 356-361.

(2) Dans nos *Etudes historiques sur la Galice et le Portugal*, nous avons établi que seul l'enfant martyr de Cordoue fut l'objet d'un culte liturgique et devint patron d'églises dans la Péninsule (p. 220). Vers le ^{xvi}^e siècle, les moniales de Lorvão, ou en leur nom les Cisterciens, tentèrent de faire croire que Lorvão vénérât, non ce jeune martyr galicien, mais un autre Pélage martyr du ¹¹¹^e siècle et patron de la ville de Constance; c'est là une pure invention destinée à faire croire que Lorvão aurait été fondé des siècles avant la conquête arabe; jamais le nébuleux Pélage de Constance n'a été honoré en Espagne.

(3) *Ibid.*, t. XL, append. xix, p. 384-383.

l'évêque de Braga, réside à Lugo dont il administre en même temps l'Eglise; la propriété ecclésiastique de Braga relève de lui comme celle de Lugo.

Nous passerons maintenant à l'examen d'un groupe de documents authentiques pour le fonds, mais interpolés et antidatés pour les faire cadrer avec les thèses de Lugo. Ils sont en réalité de l'époque d'Alphonse m et se rapportent à l'occupation et à l'organisation administrative des terres d'entre Minho et Mondego, dont le premier acte fut l'installation du comte Vimara Pétri à Porto en 868 (4).

Le premier de ces documents existe sur une feuille de parchemin en lettre wisigothique conservée à l'Arquivo distrital de Braga; ce n'est cependant pas un original mais une pièce profondément remaniée comme on va le voir (2). Ce sont en réalité deux documents distincts et d'écriture différente encore que de la même main. Le premier est une notice selon laquelle le roi Alphonse, assisté des évêques, des comtes, des abbés, désigne une Comission pour relever sur le terrain les limites du district de Braga; je dis le district et non le diocèse, car ces limites définissent un territoire beaucoup plus restreint que ce dernier. Le texte a été surchargé au même point de deux interpolations qui fournissent un exemple typique de lourds remaniements subis trop souvent par de bons documents. En voici le début: *In era... adunatus fuit rex Adefonsus cum omnes suos episcopus, comites atque abbates... ut elegerent sicuti et elegerunt homines qui deambularent et previderent omnes terminos ejus antiquos*. Entre les mots *elegerunt* et *homines* un interpolateur a introduit: *de ipsam sedem provinde Gallecie qui secundum auctoritas canonica metropolitana erecta est*. C'est probablement un autre interpolateur qui ajouta: *quid de ea fuisset, quia dudum destructa fuerat ad Sar-*

(*) Voir une récente étude de Torquato de Sousa Soares, *O repovoamento do norte de Portugal no século /X*, dans *Biblos*, vol. xviii, fase, i, et en tiré à part.

(2) Publié d'après ce pseudo-original par Alberto Feio, *O termo de Braga*, dans le *Boletim da Biblioteca Pública e do Arquivo Distrital de Braga*, vol. ii, n° i, p. 4-7. Texte d'après le *Liber Fidei*, n° 17, dans *Argote, Memorias*, t. ni, p. 3g5-3g8 et Risco, *Esp. Sagr.*, t. xl, append. xvii, p. 379-380.

racenorum sicuti et destruxerunt omnia monasteria atque urbes, propter hoc destruat tilos Deus.

La date inscrite en tête du document est 835 (era 873), ce qui reporte cet acte au règne d'Alphonse n; il est peu probable qu'il s'agisse d'une erreur ; un remanieur aura voulu ramener cette pièce et celle qui suit au temps de ce roi que la tradition de Lugo revendiquait comme l'auteur des principaux documents invoqués par cette Eglise à l'appui de ses prétentions.

La pièce suivante est une charte du roi Alphonse en faveur de l'évêque Flavien (Recarède); tel est du moins le nom que porte le parchemin séparé; le *Liber Fidei* le remplace par celui de Froilanus, contemporain d'Alphonse 11. Un remanieur introduit une phrase selon laquelle le même roi a déjà donné à Lugo et à ce Froilanus Braga et son territoire ; ce qui a pour résultat de faire vivre sous un même souverain et Froila, contemporain d'Alphonse 11, et Flavien contemporain d'Alphonse ni. Le texte original expose que des terres ravagées par les Sarrasins viennent d'être repeuplées ; en conséquence le roi confirme à Flavien la propriété de tous les domaines ecclésiastiques du territoire de Braga, et le droit de percevoir les redevances normales sur les églises et les monastères de cette région.

Le nom de levêque Flavien, ceux de Nausti de Coïmbre et de Froarengo de Porto, de Lucidus, fils de Vimara Petri, suffisent à établir que cet original est du temps d'Alphonse 111, comme aussi la délimitation, qui précède, du district de Braga. Une fois réorganisé le pays d'entre Minho et Douro, et selon J'esprit de l'oeuvre qu'il a entreprise, Alphonse 111 confirme les droits traditionnels au nom de l'autorité royale; il n'ignore pas qu'il existe un métropolitain de Braga, résidant à Lugo ; il lui confirme les droits sur les propriétés et les redevances ecclésiastiques du territoire diocésain nouvellement réoccupé. Nous verrons ci-dessous que Rudesindus de Mondonhedo reçut dans les mêmes circonstances confirmation de ses droits sur Dume, dont il portait aussi le titre.

Les remanieurs ont altéré ce document pour le représenter comme le renouvellement d'un don fait auparavant du territoire de Braga au siège de Lugo; ils l'ont antidaté pour le reporter au temps d'Alphonse 11.

Le *Ltber Fidei* contient, sous le n° 16, une notice sur la délimitation du district de Braga, qui n'est en somme qu'une autre

rédaction de la pièce qui forme la première partie du document double que nous venons d'analyser et de critiquer (4). Les personnages sont encore Alphonse m, ses comtes et les évêques; le prince est qualifié d'*imperator*, ce qui, avec d'autres particularités de rédaction, suggère que cette notice a pu être réécrite à une époque postérieure, mais les événements rapportés doivent être tenus pour historiques (2). Il s'agit toujours de la restauration des pays situés entre Minho et Douro et en particulier de Braga, «cette ville que les anciens livres appellent métropole». La mission de délimiter le district de cette ville est confiée aux barons qui entourent le roi et qui sont originaires de Lugo et d'Iria, en particulier à Vimara Petri, à l'évêque Fredosindus et à Leoverige *Boca mala* son frère (3). Tous les personnages identifiables sont contemporains d'Alphonse ut : Vimara Pétri, et parmi les signataires, Juste évêque de Porto et Sisenand évêque d'Iria. Fredosindus et son frère Male Bouche ont tout l'air de personnages bien réels; ce prélat pourrait être le personnage qui secondait Vimara dans sa mission pour les matières ecclésiastiques. Il n'y a pas de place pour lui dans la liste épiscopale commune de Lugo-Braga; nous ignorons de quel siège il pouvait être titulaire ; les lacunes des listes épiscopales, ou plutôt leur absence avant 881, ne permettent pas de s'en étonner (4).

Toute cette notice se situe admirablement dans le cadre de la mission confiée à Vimara Petri; nous tiendrons donc le fait pour

(1) Publiée par Alberto Feio, *loc. cit.*, p. 2-3, et par Paulo Merêa, *Alguas palavras sobre Portugal no século IX*, dans la «Revista da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa», 1930, p. 16. Lire *consilio accepto Vimarani comitis* et non in *Vimarani comitis*. Le copiste a cru que *Vimarani* est un nom de lieu, le Guimarães actuel.

(2) Parmi ces particularités, on notera la mention des *terras et provincias portugalenses*, expression qui comme on le dira plus bas est prématurée vers 870, mais normale au cours du x^e siècle.

(3) *Omnes plurimos qui ibi fuerunt de territorio luhense et salinense*. Le *territorium luhense* est évidemment celui de Lugo : le *salinense* est le district côtier d'Iria; ce nom figure dans le *Parochiale* du vi^e siècle (pseudo-concile de Lugo) comme celui d'une des paroisses de ce diocèse.

(4) A titre de conjecture, pourrait-on imaginer une erreur de copiste et suggérer que l'original pouvait porter le nom de Rudesindus, bien attesté à cette époque comme évêque de Dume-Mondonhedo et figurant dans la liste de 881 ?

véridique et le document pour substantiellement authentique. Mais il a été antidaté ; il est placé dans la quarante-septième année du règne, ce qui ne peut s'appliquer à Alphonse m (866-910), surtout pendant la période 868-873 ; la date exprimée est le 27 avril 840 (era 878) (4). La pièce a donc été attribuée au règne d'Alphonse n, mais avec une insigne maladresse, et sans que l'on en voie une bonne raison, si ce n'est l'attraction exercée par le nom de ce monarque sur la plupart des faussaires de Lugo; ils ont pu considérer cet acte comme un prélude à la fausse donation de Braga à Lugo, attribuée à Alphonse 11 sous la date du 1^{er} janvier 841 (2).

On a vu ci-dessus que le nom de Fredosindus a été repris par les faussaires dans une charte attribuée à Alphonse n, dont on ne possède que le résumé dans l'histoire manuscrite de Braga par Jeronymo Roman (3). Selon cette pièce, Alphonse 1, dans la septième année de son règne, soit vers 74\$, aurait chargé Fredosindus, évêque de Braga, de repeupler les cités détruites par les Sarrasins ; cette décision aurait été prise dans une assemblée d'évêques et de barons. Il est visible que le faussaire avait sous les yeux un exemplaire de la pièce que nous venons d'analyser (4). Les guerres contre les Arabes ne permirent pas au roi de réaliser le dessein de restaurer Braga; son successeur Alphonse 11 se convainquit que l'entreprise était impossible; il se décida donc à donner Braga à l'évêque de Lugo, afin de le dédommager des cessions de territoires et de redevances qu'il lui avait imposées pour doter le siège d'Oviedo récemment fondé. Tout cela revient à dire que si les rois ont eu parfois l'intention de restaurer Braga, ils ont constaté que c'était irréalisable ; ils ont donc pris le parti de céder son territoire au siège de Lugo : c'est la théorie qui revient avec le plus d'insistance dans les faux documents qui nous restent à étudier.

P) Contador de Argote, *Memorias*, t. m, p. 385-386, donne la date de 832.

(2) Risco, *Esp. Sagr.*, t. xl, append. xvi, p. 373-378.

(3) Rodrigo da Cunha. *História eclesiastica dos Arcebispos de Braga*, t. i, p. 429 et ss. Florez, *Esp. Sagr.*, t. xv, 2^e éd., p. 172.

(*) Ce faussaire aurait pris pour point de départ la notice précédente déjà altérée, si Ton admet que le nom de l'évêque figurant à l'original était Rudesindus.

Pour interpréter ces pièces, on doit préalablement préciser la situation créée dans le royaume asturien par la fondation d'un siège épiscopal dans la capitale, Oviedo. Jusque là, depuis le milieu du ^{vi}^e siècle, le seul évêché dont l'existence soit certaine était celui de Lugo, où résidait le titulaire des prérogatives métropolitaines du siège de Braga; il est possible que l'évêché-monastère de Dume se soit reconstitué à la même époque à Mondonhedo et que le siège d'Iria ait eu aussi un titulaire avant la fin du ^{viii}^e siècle; mais on n'en a pas la preuve. A supposer même que le nouvel évêque d'Oviedo ait été d'abord une sorte de grand chapelain royal, il fallut bientôt lui donner un territoire. Telle est la lointaine origine des contestations qui s'élevèrent entre Oviedo d'une part, Lugo et Mondonhedo de l'autre. L'évêque de la capitale asturienne revendiquait la possession d'un certain nombre de districts galiciens, que Ton trouve énumérés dans toute une série de pièces émanant des évêchés rivaux; en faveur d'Oviedo, nous avons le pseudo-concile de 899, la charte de délimitation du diocèse, une charte du premier Ordonho (4); en faveur de Lugo, on a principalement les additions et les interpolations introduites dans le *Parochiale* suève (pseudo concile de Lugo de 569) (*). Comme on l'a déjà indiqué en passant, la thèse de Lugo voulait que la cession de ces districts à Oviedo eût été compensée par le don de Braga et d'Orense; ces deux diocèses ayant été rétablis, Lugo se jugeait en droit de réclamer la restitution des districts contestés. Telle est la théorie qui fut exprimée par une série de diplômes royaux attribués à Alphonse n, Alphonse 111 et Ordonho 11.

Elle figure dans la charte perdue résumée dans l'histoire manuscrite de Jeronymo Roman, comme on vient de le voir. Elle forme toute la substance de l'acte attribué à Alphonse 11 sous la date du 27 mars 832 (3). Après un préambule historique emprunté à la chronique d'Alphonse in, le roi expose qu'il a

(9 Florez, *Esp. Sagr.*, t. xiv, (dans le texte interpolé de Sampiro). — Risco, *ibid.*, t. xxxvii, append. x, p. 323-32Ç.

(2i P. David, *Études historiques*, p. 52-55, et les documents de 1145-1154 publiés par Risco, *Esp. Sagr.*, t. xli, append. vi, vm, ix, p. 307, 30g, 312-315.

(3) Risco, *Esp. Sagr.*, t. xl, append. xv, p. 369-373. Barrau-Dihigo, *Étude sur les actes des rois asturiens*, p. 73-80 et 120-122.

décidé d'établir sa capitale à Oviedo et d'y construire, sur le modèle de Sainte-Marie de Lugo, une église du Saint-Sauveur. Pour doter cette église il se voit dans la nécessité de lui attribuer les redevances ecclésiastiques d'un certain nombre de districts, dont la nue propriété restera cependant à Lugo. En compensation, comme 1 ugo est la seule ville qui ait conservé son enceinte de murailles et qu'Alphonse i^{er} la trouva intacte quand il l'occupait et la peupla, le roi lui concède la ville métropolitaine de Braga et celle d'Orense, leurs terres et les serfs qui les cultivent; ces villes, en effet, détruites par les païens, n'ont plus ni remparts ni habitants; le roi est dans l'impossibilité de les restaurer; or en vertu de sa prérogative royale et de l'obligation imposée par le Siège Apostolique, il a le devoir de transférer ailleurs les évêchés détruits. Mais si un jour Braga et Orense sont restaurées et reçoivent de nouveau un évêque, Lugo devra rentrer en possession des redevances cédées à Oviedo. La première signature qui suit celle du roi est celle d'Adulfus, évêque de Lugo.

Ce document est dirigé contre toutes les thèses avancées par Pélage d'Oviedo; celle selon laquelle la capitale asturienne est devenue la métropole ecclésiastique du royaume; celle qui donne Oviedo comme tenant la place d'un ancien évêché de Lugo des Asturies; en effet le roi affirme qu'Oviedo succède à Britonia (4). Ce n'est pas la propriété des districts galiciens contestés que Lugo aurait cédée, mais simplement leurs redevances. Quant à Braga, l'hypothèse de sa restauration est exprimée en termes tels que manifestement cette restauration a déjà eu lieu. La ville est donnée comme déserte et ruinée, en somme à peu près telle que la trouva son nouvel archevêque Géraud en 1095; mais le diocèse comprend les domaines appartenant à l'Eglise et cultivés par des familles de serfs.

Cette pièce est contemporaine de Pélage d'Oviedo (1101-1129) et de Pierre 11 de Lugo; c'est un faux des premières années du x^{nc} siècle, qui répond aux préoccupations et exprime des situations de ce moment historique.

Les mêmes thèmes sont exploités dans une charte attribuée à Alphonse in et datée du 6 juillet 899; elle se réfère explicitement (*)

(*) Nous savons que c'est Mondonhedo qui succède à Britonia.

à celle du 27 mars 832 (1). Pendant le concile assemblé lors de la consécration de l'église de Santiago de Compostelle, l'évêque Recarède de Lugo présente au roi ses doléances au sujet des districts galiciens dont Oviedo perçoit les redevances; il lui soumet en même temps la charte de 832. Alphonse 111, la reine Chimène et leurs enfants confirment à l'Eglise de Lugo la dignité éminente dont elle est censée avoir joui avant l'invasion arabe, c'est-à-dire la dignité métropolitaine que lui attribue le pseudo-concile de 56g; pour compenser la perte des districts galiciens, Lugo reçoit les terres et les redevances ecclésiastiques de Braga et d'Orense; mais si ces deux diocèses viennent à être restaurés, les dispositions de 832 seront appliquées et les redevances galiciennes restituées à Lugo.

Les objections que l'on a faites à l'acte de 832 s'appliquent à celui de 899. En outre, comment Alphonse ni peut-il donner comme simplement éventuelle la restauration d'Orense, qui avait un évêque dès 881 ? Quant à Braga, nous savons que la réorganisation politique et administrative avait atteint cette ville et son territoire avant 873. Inutile de supposer, pour esquiver ces difficultés, que le roi reprend simplement les termes de la charte de 832; il est clair qu'ils sont attribués à lui-même, qu'il est censé les prendre à son compte. Comment aussi Alphonse m peut-il donner Alphonse 1 et Alphonse 11, non seulement comme ses prédécesseurs, mais comme ses ancêtres ? Le faussaire ignorait les généalogies royales.

La charte attribuée à Ordonho 11, datée du 1^{er} septembre 915, appartient à la même série (2). Elle affirme l'origine apostolique du siège épiscopal de Lugo, rappelle qu'Alphonse 1 l'a reconquise, qu'Alphonse 11 lui a fait don de Braga et d'Orense; contre toute réalité Orense est présentée comme encore privée d'évêque et les deux villes comme désertes. Le roi confirme les cessions anciennes, donne à Lugo de nouveaux domaines au diocèse de Braga et un monastère au diocèse de Tuy. En échange, Lugo cédera à Léon les redevances ecclésiastiques du district galicien de Navia; si Braga et Orense sont un jour restaurées, ces redevances seront (*)

(*) Argote, *Memorias*, t. ni, p. 389-392. Risco, *Esp. Sagr.*, t. XL, append. xx, p. 394-396. Barrau-Dihigo, *Etude*, p. 89-90 et 154.

(2) Risco, *Esp. Sagr.*, t. XL, append. xxi, p. 396-398.

restituées à Lugo. Cette charte contient donc quelques nouveautés; elle s'explique par les revendications de Lugo contre Léon, et non plus contre Oviedo; mais elle reste dans la même ligne et répond au mêmes situations.

Il nous reste à examiner un document qui ignore la contestation sur les districts galiciens et donne comme inconditionnelle la cession de Braga à Lugo; il est attribué à Alphonse u et daté du 1^{er} janvier 841 (A). Le rédacteur s'est inspiré de la chronique dite d'Alphonse m pour raconter longuement la guerre contre Mahmoud de Merida; il connaît aussi le pseudo-concile de Lugo et fait remonter à Nitigise la dignité archiépiscopale (*sic*) du diocèse de Lugo. Vainqueur de Mahmoud, Alphonse u restitue à Lugo cette dignité dont ce siège jouissait sous Nitigise et Odoarius; en vertu des saints canons et de l'autorité du pape, il transfère en outre à Lugo toutes les prérogatives dont avait joui Braga, aujourd'hui dépeuplée et détruite; Lugo sera désormais la métropole religieuse de la Galice et de la province de Portugal.

Ce dernier trait suffirait à dénoncer le faussaire: *provincia Portugalensis* est un terme qui entra peu à peu en usage au cours du x^e siècle, mais seulement depuis que le comte Vimara Petri, aux ordres d'Alphonse 111, eut restauré Porto pour en faire la capitale des pays réoccupés par l'autorité royale entre le Lima et le Douro (868). Sous Alphonse u, l'emploi de cette expression, tant au sens géographique qu'au sens politique, est inimaginable. Le professeur P. Merêa a fait connaître certains documents galiciens d'où il résulte que, dans le courant du x^e siècle, les termes *Portugale* et *provincia portugalensis* étaient employés sur les bords du Minho pour désigner le pays situé au sud du Lima (2). (*)

(*) Risco, *Esp. Sag.*, t. XL, append. xvi, p. 373-378. Huerta, *Anales de Galicia*, t. 11, escr. xix, p. 406, donne un extrait de ce document d'après une copie du xm^e siècle aux archives de Lugo; la date est 831. Dans une autre copie conservée aux archives de la même cathédrale, la date serait 871; mais elle est repassée à l'encre par une main plus récente; sur cette copie, voir Paulo Merêa, *Algumas palavras sobre Portugal no século IX*, et T. de Sousa Soares, *O repovoamento do Norte de Portugal*, p. 20-21 du tiré à part. Le rédacteur de l'acte a certainement dans l'esprit le roi Alphonse n, le vainqueur de Mahmoud, qu'il connaît par les chroniques d'Albelda et d'Alphonse ni.

(2) Paulo Merêa, *De Portucale (civitas) ao Portugal de D. Henrique*, dans *Biblos*, t. xix (1944), et tiré à part.

Précieux à enregistrer, le fait ne saurait surprendre, puisque Tan-tique *P or tue ale* était devenu, sous Vimara Petri, le chef-lieu administratif de cette région. Mais dans une charte d'Alphonse u, Tanachronisme est insoutenable.

Le comte Vimara figure parmi les signataires de cette charte; on *y* voit aussi la signature de Fortis, évêque d'Astorga, attesté entre 920 et 929; le faussaire n'en est pas à un anachronisme près et n'hésite pas à présenter ainsi comme contemporains cet évêque du *x^e* siècle et le comte mort en 873. Il serait donc vain de supposer que nous avons là un acte authentique d'Alphonse in, antidaté pour être attribué à Alphonse 11; les noms des évêques de Lugo mentionnés, Froilanus et Ataulfus, nous ramènent aussi à la première moitié du *ix^e* siècle. Du reste, c'est la personnalité d'Alphonse u et son histoire qui dominent dans l'esprit du rédacteur et expliquent tous les détails de son oeuvre. Ce faussaire a travaillé vers 1100, à une époque où les cercles religieux de Lugo n'étaient pas encore résignés à la restauration de Braga; tout indique qu'il pensait expressément au Portugal du comte Henri.

Il est donc superflu de noter l'emploi anachronique du titre d'archevêque attribué à Nitigise et Odoarius, les particularités de rédaction étrangères aux formes de la chancellerie royale d'Alphonse 11; nous avons assez d'autres arguments substantiels pour démontrer la fausseté criante de cette charte, qui devait représenter la pièce la plus décisive en faveur des prétentions de Lugo.

Les documents du siège de Mondonhedo n'intéressent pas directement le sujet traité dans le présent mémoire, mais ils touchent de près à Phistoire de Dume et ils ont été fabriqués ou interpolés pour répondre à des préoccupations analogues à celles sous Tinfluence desquelles a été constitué le dossier de Lugo.

Deux pièces sont au nom de cet évêque Savaric qui aurait été chassé de Dume par les persécutions des Arabes et se serait réfugié à Mondonhedo. Par une lettre de mai 867, Savaric demande à Flavien de Lugo la cession en précaire des églises du comté de Montenegro, entre les rivières *Eume* et *Euve*, au bord de la mer; il se déclare prêt à les restituer à la première réquisi-

tion, sans se pre'valoir de la prescription trentenaire (1). La pièce est dans l'intérêt de Lugo plutôt que de Mondoñedo ; elle se rattache aux revendications de la première de ces églises sur onze districts septentrionaux appelés comtés dans les pièces du procès et dans les additions faites au *Parochiale* suève (pseudo-concile de Lugo). Ce titre de comté ne pouvait s'appliquer au ix^e siècle à ces districts ; c'est là une terminologie admissible seulement au xn^e siècle.

Par une charte datée du 28 août 867, Alphonse ni, s'adressant à ce même Savaric, rappelle qu'il Ta autorisé à se fixer à Mondoñedo quand la persécution des Sarrasins l'a obligé à abandonner le siège épiscopal qu'il occupait jusque là. Il lui donne maintenant les districts de Trasancos, Besancos et Prucios, ainsi que les églises de Salagia en échange des territoires asturiens qu'il a attribués à Oviedo (2). Cet acte n'est intelligible que lorsqu'on le rapproche de faits connus par ailleurs. Si Mondoñedo a droit à une compensation pour les terres asturiennes cédées à Oviedo, c'est que ces terres lui appartenaient de quelque façon ; et elles lui appartenaient parce que Mondoñedo succédait au siège de Britonia, l'ancienne Eglise des Bretons immigrés en Galice ; le *Parochiale* suève mentionnait des communautés bretonnes établies dans les Asturies avec celles qui se trouvaient à l'ouest de la rivière Eo. Le texte du *Parochiale* avait même été altéré à Oviedo afin d'effacer toute trace d'une juridiction de Britonia dans les Asturies. Or, entre 1108 et 1122, Diego Gelmirez, évêque de Compostelle, réclamait à Mondoñedo précisément les territoires qu'Alphonse in est censé, par cette charte, lui avoir donnés (3). C'est au cours de ce procès avec Compostelle que Mondoñedo eut besoin de se donner des titres écrits ; comme à Lugo, on expliqua les libéralités royales comme une compensation pour les territoires occupés par Oviedo ; on les rattacha à la légende de Savaric.

(1) Analyse dans Risco, *Esp. Sag.*, t. XL, p. 121-122. Voir J. Villaamil y Castro, *Iglesias gallegas de la edad media*, Madrid 1904, p. 27-28 ; cet historien tient cette pièce pour au moins fort suspecte.

(2) Florez, *Esp. Sagr.*, t. XVIII, append. iv, p. 312. D'autres copies de cette charte parlent de terres attribuées à Lugo, et non à Oviedo ; c'est bien Oviedo qu'il faut lire avec Florez. Les pays mentionnés sont dans la partie septentrionale de la province de La Coruña ; Salagia est aujourd'hui Seaya.

(3) *Historia Compostellana*, 1. 1, ch. 34-35 et 1.11, ch. 56.

On a vu plus haut combien cette légende est peu vraisemblable : pourquoi l'évêque de Dume aurait-il été obligé de se réfugier vers le nord précisément au temps où les incursions arabes avaient pratiquement cessé, où la monarchie asturienne allait prendre sans combat possession des rives du Douro ? Au surplus le titre d'*imperator totius Hispanie* et le surnom de *Catholicus* qu'Alphonse m est censé prendre constituent un anachronisme flagrant. L'existence de cet évêque Savaric en 867 n'étant ainsi attestée que par deux documents apocryphes, nous la tiendrons pour fort douteuse jusqu'à plus ample informé.

Pour achever de nous convaincre, une charte de Sobrado montre que le 3 mai de cette même année 867, Rudesindus était déjà évêque de Mondonhedo ; il n'y a pas d'erreur possible sur la date, *era go5*, car il est spécifié que lorsque le document fut rédigé Alphonse ni venait d'achever la première année de son règne (4). Ce Rudesindus est celui qui figure au catalogue versifié de la *Chronique d'Albelda*; il est le destinataire d'une charte d'Alphonse ni, datée du 10 février 877, par laquelle le roi lui donne ou plutôt lui confirme la propriété de Dume (2). Cet acte est analogue à celui par lequel le même roi confirme à Flavien de Lugo ses droits temporels sur le territoire de Braga; il s'explique par les mêmes circonstances. La région de Braga étant restaurée, le roi remet aux anciens titulaires les biens ecclésiastiques, qu'il exclut expressément du domaine royal. La délimitation du district de Dume incorporée à cet acte est solidaire et complémentaire de la délimitation du district de Braga qui figure dans la charte en faveur de Flavien. Cette pièce doit être tenue en substance pour authentique ; mais elle a été interpolée, car elle attribue à Alphonse le titre d'*imperator Hispaniae* et elle reproduit la légende de Savaric, liée dans l'esprit des clercs de Mondonhedo aux droits de cette Eglise sur les territoires contestés.

Le successeur immédiat de Rudesindus, Savaric, celui-ci personnage bien attesté, demande au successeur d'Alphonse m confirmation de la charte de 877: au cours d'une assemblée de barons et de prélats tenue à Aliobrio, bourgade importante du diocèse de ¹

(1) Tumbo de Sobrado, I, n.° CXXII, fol. 47-48. A. López Ferreiro, *Historia... de Santiago de Compostela*, II, append. vu, p. 13-17.

(2) Florez, *Eip. Sagr.*, t. xviii, append. v, p. 313-315-

Porto, Savaric présente à Ordonho II la charte de son père et demande une nouvelle reconnaissance des limites de Dume, à laquelle procèdent Nausti, évêque de Coïmbre, Froarengo, évêque de Porto et Lucidus Vimarani, le fils de Vimara Petri. Cet acte est daté du 28 septembre 911 (4). Il est important de noter que la légende du premier Savaric n'y a pas été introduite. Elle figure dans un autre document en faveur de Mondonhedo par lequel Alphonse II confirme à cette Eglise la possession de la *villa de Arenas*; Barrau-Dihigo fournit des motifs de penser que cet acte est d'Alphonse IV; en antidatant le document, le remanieur n'a pas manqué d'y introduire l'inévitable allusion à la fuite de Savaric (2).

Un document faux pour assurer les droits de Mondonhedo sur les districts côtiers du nord, un autre authentique pour le fond, mais remanié, pour affirmer ses droits sur Dume, telles sont les deux pièces principales du dossier de cette Eglise, qu'elle attribue au règne d'Alphonse II.

C'est en 913 que Mondonhedo dut renoncer à Dume. L'archevêque Géraud réclama ce territoire, possédé alors par Gonsalve de Mondonhedo; celui-ci aurait peut-être gagné sa cause, s'il avait pu démontrer par actes que Dume était le siège primitif abandonné jadis par l'évêque pour se replier vers le nord. Mais quand ce repli se produisit, personne n'en dressa le témoignage; c'est probablement à l'occasion de ce procès que les clercs de Mondonhedo inventèrent l'histoire de Savaric et fixèrent au règne d'Alphonse III la date de sa fuite. Gonsalve compromit sa cause par une démarche qui, sous les papes grégoriens, ne pouvait être plus compromettante: il remit Dume aux mains d'un seigneur laïque. Une bulle sévère de Pascal II, du 1^{er} avril 1103, lui enjoignit de s'en dessaisir entre les mains de l'archevêque (3).

(4) *Portugaliae monumenta historica, Diplomata et chartae*, n° xvii, *Liber Fidei*, n° i3. Le même acte est publié par Florez, *Esp. Sagr.*, t. xviii, append. ix, p. 320-322, avec la date fautive de 921; celle de 911 est garantie par le nom de Nausti, mort en 912; en 911, Ordonho II n'était pas encore roi de Léon, mais il gouvernait la Galice.

(2) Analysé par Florez, *Esp. Sagr.*, t. xviii, p. 67. Barrau-Dihigo, *Étude*, p. 97 et 138.

(3) *Liber Fidei*, n° 3. G. Erdmann, *Papstskunden*, n° 4, p. 157-158.

Les documents analysés jusqu'ici nous ont permis de suivre le développement de l'organisation ecclésiastique dans le royaume des Asturies pendant la première reconquête, d'Alphonse I à Alphonse VI. Au début, l'évêque du royaume, en résidence à Lugo, se considère comme métropolitain de Braga. En 881 le principal dignitaire de l'Église de Galice réside encore à Lugo et porte le titre de Braga; on trouve près de lui l'évêque de Dume, résidant à Mondonhedo; Oviedo la capitale a un évêque depuis le début du IX^e siècle; les anciens sièges d'Iria, d'Orense, d'Astorga, de Porto, de Coïmbre et de Lamego sont restaurés; un siège épiscopal a été créé à Léon dans le dernier tiers du IX^e siècle. Vers l'est le royaume a débordé les anciennes frontières de la Galice; il y a un évêque à Yelegia; celui d'Osma, qui faisait partie de la province de Tolède, semble s'être rallié à l'épiscopat du royaume d'Alphonse VI. Les anciens diocèses de Tuy et de Viseu sont restaurés vers 900 et des sièges épiscopaux sont établis à la même époque à Zamora et à Salamanque.

Le retour offensif de l'Islam avec Al Mançour, à la fin du X^e siècle, désorganise les zones méridionales du royaume chrétien. Sauf pour Lugo, Oviedo, Mondonhedo et Iria, les listes épiscopales s'interrompent; les régions traversées et ravagées par Al Mançour ne sont pas occupées en permanence par les souverains de Cordoue; mais l'oeuvre de conquête et d'organisation chrétienne du IX^e siècle est interrompue; les invasions normandes paralysent les efforts des faibles rois de Léon. Mais dès les premières années du XI^e siècle des barons chrétiens occupent et se disputent des territoires jusqu'aux bouches du Mondego; Viliulf porte le titre d'évêque de Coïmbre en 1018, sans résider dans la ville même (4); le roi Alphonse V est tué en 1028 alors qu'il assiège Viseu.

Ferdinand le Grand va reprendre l'oeuvre de la reconquête, cette fois définitive. Une charte de sa fille Elvire nous a laissé le tableau de l'organisation ecclésiastique en Galice au lendemain de sa mort. L'Infante fait une large donation à l'Église de Lugo, le 29 juillet 1071; elle veut dédommager cette Église des pertes temporelles qu'elle a subies par la restauration de celle (*)

(*) *Port. mon. hist. Dipl. et ch.* n° DCCCXXXIII.

d'Orense (1). Jusque là Lugo administrait les diocèses de Braga et d'Orense; cette situation se vérifia, en ce qui touche Orense, au cours du xi^e siècle; les fausses chartes de Lugo, comme on l'a vu, l'anticipent au temps d'Alphonse 11. Dume et Mondonhedo sont toujours unis. La charte nous apprend en outre que Tuy fut administré au xi^e siècle par l'évêque d'Iria ; les Normands avaient saccagé la ville et emmené l'évêque prisonnier (vers 1015) (2). Avant leur reconquête par Ferdinand, Coïmbre, Viseu et Lamego étaient à l'abandon, *in barbarico positae*, dit la charte de l'Infante, delà ne signifie pas que ces régions fussent effectivement possédées et administrées par des rois musulmans; *in barbarico* signifie qu'elles sont pour ainsi dire retombées à l'état sauvage; des chefs arabes tiennent les villes ; les campagnes sont encore cultivées par une population clairsemée de chrétiens et de musulmans mêlés sinon plus ou moins confondus; situation analogue à celle du *beled es siba* marocain, pays de dissidence, jusqu'à l'occupation totale du pays par les forces françaises du protectorat. L'Infante nous dit que son père est mort sans avoir réalisé son désir de restaurer les évêchés. Son frère Sanche a rétabli Braga et Lamego; c'est maintenant le tour d'Orense. La restauration de Tuy, oeuvre de sa soeur l'Infante Urraca, est du même temps (3). Coïmbre, mise avec toute la région au sud du Douro sous l'autorité de l'alvazil Sisenand, aura un évêque, Paternus, en 1080; mais le siège épiscopal de Lamego ne sera pas maintenu; on peut penser que Sisenand ne voulait qu'un seul évêque dans son comté ; Viseu et Lamego furent administrées par Coïmbre jusqu'au milieu du xn^e siècle. Quant au siège de Porto, il n'eut pas de titulaire entre 1065 environ et 1113.

Les archevêques Géraud et Maurice de Braga étaient donc à la tête d'une province ecclésiastique à peu près égale à celle que régissaient les métropolitains de Braga à la période suève; seul le diocèse de Compostelle était exempt depuis 1065.

(1) Risco, *Esp. Sagr.* t. xl, append. xxvii, p. 414-415.

(2) Florez, *Esp. Sagr.*, t. xix, p. 3go, et xxn, p. 245-246.

(3) La charte d'Urraca pour Tuy est datée du 13 janvier 1071; sa signature est suivie de la confirmation d'Alphonse VI, mais cette confirmation fut sans doute apposée postérieurement, car en 1071 Garcia était encore roi de Galice. Florez, *Esp. Sagr.*, t. xxn, p. 63-67 et append. 1, p. 245-250.

IV

La colonisation épiscopal et l'occupation royale

Une fois reconnus les documents que nous achevons d'examiner, il ne subsiste aucun texte qui permette d'affirmer que la ville de Braga ait été détruite par la violence au cours des invasions musulmanes (*). L'insistance avec laquelle les fausses chartes présentent cette ville comme *sans peuple et sans mur*, outre qu'elle est une exigence de la thèse, exprime à sa manière l'orgueil que leurs fameux remparts inspiraient aux gens de Lugo. A la fin du xi^e siècle cependant Braga présentait le spectacle de la ruine et de la désolation, quand Géraud de Moissac y fit son entrée (2). Mais cette ruine, même si le biographe panégyriste ne l'exagère pas, n'était pas nécessairement l'oeuvre d'envahisseurs qui l'auraient dévastée ; elle s'explique suffisamment par les conditions économiques, sociales et politiques auxquelles le pays fut soumis depuis le viii^e siècle. L'occupation effective par les Arabes cessa vers le milieu de ce siècle; l'expansion du royaume asturien sous Alphonse i atteignit une ligne marquée au sud par Viseu et Salamanque (3). Mais ces rois ne pouvaient songer, avec leurs ressources militaires, à laisser des garnisons dans les pays qu'ils avaient victorieusement parcourus; la chronique dite alphon sine nous apprend qu'ils mirent à mort les Arabes qui leur tombèrent sous la main et qu'ils emmenèrent les chrétiens dans le Nord. Comme Ta justement fait remarquer Alberto Sampaio, il était bien impossible que tous les chrétiens qui subsistaient de Lugo à Viseu pussent trouver place dans le royaume asturien (4).

(*) Si l'on tenait compte des notes annalistiques publiées par Bernard de Brito au t. n de la *Monarquia Lusitana*, p. 3g8, on admettrait que Lisbonne, Porto, Braga, Tuy et Lugo furent occupés pacifiquement lors de la première invasion, en 715-716, Orense seule ayant été prise d'assaut. Ce texte mérite un nouvel examen.

(2) *Vita beati Geraldii*, § iv : Cumque urbem Bracarensem ingrederetur (Geraldus), et situm loci barbarum et depopulatum ruinaeque subjacentem videret, ingenti stupore attonitus, Deo gratias egit qui ei locum in quo desudaret concesserat.

(3) Voir les diverses formes de la chronique dite d'Alphonse III, § i3.

(4) Alberto Sampaio, *As villas do Norte de Portugal*, p. 54.

Au cours du siècle qui suivit les monarques arabes firent plus d'une incursion sur le royaume chrétien, plus souvent il est vrai par l'est que par le sud; Oviedo fut encore saccagé en 794; pratiquement les campagnes des Ommeyyades prirent fin seulement vers 850. Mais l'occupation effective des territoires ne fut jamais le résultat de ces incursions.

Entre les deux Etats, le chrétien et le musulman, s'étendait ainsi une vaste zone dans laquelle ne s'exerçait l'autorité d'aucun des deux. Cette absence de cadres administratif politique et militaire, et surtout l'état d'insécurité dans lequel vivait le pays, devait avoir pour résultat d'en raréfier la population rurale et de tuer de mort lente les centres urbains. Les vallées alpestres du Sud-Est de la France connurent au ^xe siècle une situation fort analogue qui a été exactement étudiée. Vers 890, les Sarrasins réussirent à établir un poste de pirates sur le golfe de Saint-Tropez; de là leurs courses et leurs razzias s'étendirent progressivement jusqu'aux Alpes suisses, détroussant les pèlerins, coupant les routes de commerce, pillant les monastères. Evêques et abbés se réfugièrent dans les vallées du Rhône et du Pô, emportant leurs reliques et leurs livres; plus d'un fut massacré. Ces pirates des vallées furent refoulés progressivement vers le sud ; mais leur base maritime ne fut détruite qu'en 970. Des villes épiscopales comme Embrun, Gap, Grenoble, Toulon, furent aux trois quarts dépeuplées, envahies par les bois et les cultures, sans même que, dans certaines d'entre elles au moins, les Arabes aient mis le pied. L'autorité royale et comtale disparut pour un temps] les limites des grands domaines s'effacèrent,* l'état de la propriété fut plus ou moins radicalement transformé, soit pendant ces ravages, soit surtout après, alors que, selon les termes employés par une charte de Toulon, chacun s'emparait de la terre selon son pouvoir; évêques et comtes occupaient les domaines et se les partageaient. Cent ans plus tard on constate l'existence de légendes analogues à celles de Lugo, selon lesquelles tel prélat avait complètement repeuplé le pays, en faisant appel à des colons venus de régions lointaines. Cependant la terre n'avait jamais été réduite à un désert; les paysans, pâtres et cultivateurs, s'accrochaient au pays, disparaissant un moment au passage des bandes, assistant au ravage de leurs villages et de leurs moissons, mais revenant obstinément, reprenant le travail quotidien. A la fin de la crise,

ils étaient moins nombreux; ils avaient pu changer de maîtres, mais ils n'avaient pas abandonné le sol (4).

Alberto Sampaio a brillamment soutenu des conclusions toutes pareilles pour la région qui devait former le nord du Portugal ; selon lui, Herculano et ses disciples ont pris trop à la lettre les chroniques alphonsines, quand ils ont admis l'existence, entre l'Etat chrétien et l'Etat arabe, d'une vaste ceinture de déserts; il faut en lisant ces chroniques tenir compte du genre littéraire, du ton de panégyrique. Ajoutons qu'il faut savoir interpréter sobrement les formules des chartes d'aprision; *desertus et incultus locus* signifie une terre sans maître; *trahere terras ex eremo* ne veut pas dire défricher un coin du désert, mais transformer en culture ce que l'on appelle encore un herm dans la France méridionale; *vastitas eremi* ne doit pas se traduire par immensité du désert, mais par état d'abandon de cet herm; or un herm représente parfois quelques dizaines d'hectares.

«La population existait, dit A. Sampaio, mais toujours en alerte, sans point d'appui, justement craintive en raison des violences auxquelles elle était sujette dans une terre sans lois et sans autorités» (2). Elle était sans doute clairsemée, encore que certaines chartes portant énumération des serfs témoignent d'un accroissement admirable dans de telles circonstances.

Au début du livre 111 de son *História da administração pública em Portugal* (1896), H. da Gama Barros se trouve en présence de la contradiction qui oppose les formules des chroniqueurs de l'époque d'Alphonse 111 aux données que l'on peut tirer des chartes et d'une saine interprétation des événements historiques relatés par ces chroniqueurs eux-mêmes. La chronique dite d'Alphonse in et celle d'Albelda nous montrent d'immenses territoires dépeuplés par

(9 Ce parallèle mériterait de plus amples développements. J'indique ici quelques ouvrages. R. finaud, *Invasions des Sarrasins en France. . . en Savoie, en Piémont et dans la Suisse* . Paris 1836. René Poupardin, *Le Royaume de Provence sous les Carolingiens*, Paris 1901, et *Le royaume de Bourgogne, Etude sur les origines du royaume d'Arles*, Paris 1907. Pour le Roussillon, J. A. Brutails, *Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge*, Paris 1891. Imbart de la Tour, *Les colonies agricoles et l'occupation des terres désertes à Vépoque carolingienne*, dans *Questions d'histoire sociale et religieuse*, Paris 1907.

(2) *Op.cit.y* p. 55.

Alphonse 1 et Alphonse 11 ; Alphonse in lui-même aurait dépeuplé Coïmbre (*eremavit*) avant d'y amener une colonie de Galiciens⁽¹⁾. D'autre part, dit le judicieux historien, «la multiplicité des actes de la vie civile qui sont venus jusqu' à notre temps, et les circonstances qui s'en dégagent, attestent l'existence, aux x^e et xi^e siècles d'une population beaucoup plus nombreuse que nous ne serions amenés à l'induire, à en juger par la situation anormale dans laquelle elle se trouvait». «Si grands qu'aient pu être les ravages, ce que l'on ne pourrait admettre, alors même que les documents n'opposeraient pas le démenti que nous allons voir, c'est que l'invasion ou la conquête d'un territoire eût pour conséquence la disparition totale de la population qui y vivait, sans excepter même celle des cantons les moins exposés, les plus éloignés des régions de majeure importance, et que tout ce qui y avait existé fût réduit à un monceau de ruines (2)». Gama Barros recueille en effet un certain nombre d'actes de donation et de ventes de biens effectués dans la région qui va du Minho jusqu'au Mondego et même un peu au sud de ce fleuve ; il en résulte que loin de se trouver entièrement dépeuplés et incultes, ces pays contiennent des villages, des hameaux, des terres en culture, vignes et vergers, ce qui suppose l'existence d'une population agricole sédentaire, et ceci dès le ix^e siècle (3). L'appendice ni de ce volume est en effet une liste des documents reproduits dans les *Diplomata et chartae*, entre 850 et 1064, qui établissent l'existence de cette population agricole dans les régions considérées, soit avant Alphonse ni, soit entre l'invasion d'Al Mançour et les conquêtes de Ferdinand le Grand. Certains de ces documents ne méritent pas la confiance que Gama Barros leur accorde ; il en reste cependant assez pour justifier la position qu'il adopte (4).

On est amené à se demander si les expressions employées par les chroniqueurs du cycle d'Alphonse ni ne correspondent pas à une thèse juridique de la monarchie asturienne, destinée à justifier la main mise royale sur ces territoires et la politique des apriptions, plutôt qu'à la réalité des faits ; mais c'est là un pro-

(1) *Eremare* est un mot propre à la *Chronique cTAlbelda*.

(2) *Loe. cit.*, p. 2 et 5.

(3) *Ibid.* p. 13.

(4) *Ibid.*, p. 314-321.

blème que nous ne pouvons traiter ici avec l'ampleur qu'il exigerait.

Or, cette thèse de la persistance d'une population agricole sédentaire entre Minho et Mondego, il pourrait sembler qu'elle se voie privée de certains de ses meilleurs arguments par la critique que nous avons faite, dans ce mémoire, des documents de Lugo et de Mondonhedo : on n'a plus le droit de croire que l'évêque de Dume résida aux portes de Braga jusqu'au temps d'Alphonse ni ; on n'osera plus invoquer les fameuses chartes odoariennes afin d'établir que les colons de l'évêque prirent pied dans une terre où les ressources indispensables de la production agricole subsistaient, que les pontifes mis en possession d'une terre présentée comme déserte y trouvaient cependant des sujets en état de leur payer des redevances. Sur ce point cependant, on devra retenir les chartes, altérées, mais authentiques pour le fond, par lesquelles Alphonse ni confirme à Flavien de Lugo et à Resende de Mondonhedo les terres ecclésiastiques de Braga et de Dume, -elles gardent leur valeur démonstrative dans le sens de la thèse de Sampaio et de Gama Barros (4).

Les faux diplômes donnent une raison qui n'est pas historique pour rendre compte de l'autorité temporelle et spirituelle exercée sur le pays de Braga par l'évêque qui réside à Lugo ; mais le fait lui-même est historique; cette autorité s'est exercée, les terres ont été cultivées, les redevances ont été payées, du moins en période calme, depuis le grand repli des Arabes, c'est à dire depuis Alphonse i^{er} et Odoarius. La reconnaissance de Toresarius à l'évêque Gladila suppose que des familles de colons cultivaient les terres de l'Eglise de Braga depuis au moins la fin du vm^e siècle; l'aveu de 1025 est le plus beau témoignage que l'on puisse rêver sur les diverses phases de l'exploitation agricole dans cette région ; il permet de distinguer les deux périodes successives : colonisation épiscopale et occupation royale (2).

Si on prétendait traiter ici le problème du repeuplement avec

(1) Pour montrer que ces historiens sont dans le vrai, il n'est même pas nécessaire de faire appel aux considérations de sociologie et de géographie humaine, qui montrent l'impossibilité de déraciner complètement de son sol une population paysanne, surtout si ce sol est montagneux et boisé.

(2) Ci dessus, p. 121.

tout le développement qu'il comporte, on pourrait apporter d'autres documents non suspects qui suggèrent les mêmes conclusions. En 906 les évêques Nausti de Coïmbre et Sisenand d'Iria se partagent le domaine de Silva Escura, près de Aguas Santas, jusque là indivis entre eux. Cette délimitation permet de constater que les champs, les granges, les maisons, les jardins mêmes portent des noms fixés, qui sont ceux d'anciens colons et habitants ; parmi ces noms, il y en a d'arabes ; il est question d'un moulin vieux. Toute cette toponymie locale ne s'est certainement pas formée dans les trente ans qui séparent cet acte des débuts de la colonisation d'Alphonse ni (4). Six ans plus tard, le même Nausti procède au partage, avec un propriétaire du nom de Lucidus, d'une famille de serfs ruraux de la région de Coïmbre, composée de trois branches ; cette famille était dans l'indivision entre les copropriétaires depuis quatre générations (2).

Si donc avant Alphonse m, les cadres administratifs et militaires manquent au sud du Minho, la région est habitée et cultivée ; faiblement habitée, médiocrement cultivée, avec des alternatives de tranquillité et d'épouvante, mais ni dépeuplée ni réduite à l'état de désert (3). Un cadre au moins subsiste : le cadre diocésain et paroissial. Que le cadre diocésain existe, nous en avons la preuve dans l'autorité persistante du métropolitain de Braga, alors même qu'il habite Lugo. La persistance du cadre paroissial est démontrée par l'étude des saints patrons d'églises dans la région qui nous intéresse ; aux x^e et xi^e siècles les églises anciennes ou reconstruites ont pour saints titulaires ceux là même qui étaient traditionnellement vénérés sous les rois wisigoths. Il n'y a pas eu rupture de continuité ; la tradition religieuse n'a pas été interrompue. En effet, les centres de ce peuplement diffus et instable, avant l'occupation par l'autorité royale, ce furent les églises, même en ruines, surtout peut-être les cimetières qui les entou-

(9 *Diplomata et chartae*, n° xm.

(2) *Ibid.*, n° iv. Le début de l'épiscopat de Nausti aurait précédé de quelques années l'occupation de la ville par le comte Hermenegilde ; voir cependant T. de Sousa Soares, *O repovoamento*, page 18 du tiré à part.

(3) Dans le mémoire cité à la note précédente, p. 10 et note 3, T. de Sousa Soares admet la persistance de noyaux de population dans les zones dites dépeuplées.

raient. Pour des régions plus vastes le cadre diocésain reste le seul témoin, le seul vestige de l'ancienne organisation territoriale.

Inoccupation royale reconstitue les cadres administratifs et militaires ; des centres de gouvernement sont créés, dont le principal sera Porto ; des points d'appui sont fortifiés ; les territoires des anciennes cités, c'est à dire pratiquement des anciens évêchés, sont délimités, ou plutôt on cherche à retrouver leurs anciennes limites, et on y arrive car il y a sur le terrain des témoins qui en gardent le souvenir (4).

Nous avons vu que le roi reconnaît et confirme, dans les régions ainsi réorganisées, la propriété ecclésiastique, *Yecclesiarium*; on a ces actes de confirmation d'Alphonse ni pour Braga et Dume. A côté du domaine de l'Eglise, les documents font connaître le domaine royal, *regalengum*, et les terres des comtes, *comitatus*, prélevées par le roi sur son domaine (2). Nous ne chercherons pas à préciser ici la situation juridique des *presores* par rapport au domaine royal. Parmi ces *presores* qui occupent le sol au nom du roi, *cum cornu et albenda*, beaucoup sont certainement des seigneurs plutôt que de simples colons ; ils bâtissent des manoirs qui deviendront des chefs-lieux de mandements et remplaceront les anciens centres voués à l'oubli ; par autorité royale ou par le droit du plus fort, la *presûria* aboutit à la création d'un réseau de seigneuries. Naturellement les seigneurs arabes, là où il y en avait, disparaissent. La population rurale subsistante change de maîtres, ou bien trouve un maître en même temps que la terre. Il y a sans doute appel de colons étrangers venus principalement des provinces septentrionales. Mais les nouveaux sei- (*)

(*) Bien que les raisons historiques n'aient pas été absolument les mêmes, un phénomène très analogue—la création de nouveaux cadres territoriaux— se produit en France à partir du ix^e siècle. Les anciennes limites administratives deviennent flottantes, y compris celles des comtés. La nouvelle organisation se crée de bas en haut, en partant des châteaux et de leurs ressorts (mandements) entre lesquels se répartissent les paroisses. Voir Jacques Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. m, 1. iv, chap. i, § H.

(?) Ces termes, *eglesiario*, *regalengo* et *comitato* sont employés dans l'aveu de 1025 ; ce même document indique que la cinquième partie des terres occupées constituait le domaine royal et comtal : *et ipsas villas que preserunt ibidem quintaverunt illas et dederunt illam quintam ad ille rex et ille rex dedit ea ad ipse comite cum que venerunt ad presura*. *Revista Portuguesa de História*, loc. cit., p. 153-155.

gneurs sont trop heureux de laisser sur leurs lopins les paysans qu'ils y trouvent. Relevant du domaine comtal ou des seigneurs, les colons durent être considérés comme de condition libre ; ceux qui venaient d'ailleurs, installés dans cette condition, y élevèrent avec eux ceux qui subsistaient de l'ancienne population. Ainsi l'occupation royale dut avoir pour résultat général une multiplication des tenanciers libres; tôt ou tard les évêques et les monastères, pour garder leur paysans, durent assimiler progressivement la condition de ceux-ci à celle des tenanciers des terres royales, comtales et seigneuriales.

L'apparition des nouvelles seigneuries et des nouvelles autorités sociales ne pouvait manquer d'exercer une profonde influence sur les situations ecclésiastiques; la pièce n.º 20 du *Liber Fidei*, notice sur la restauration du siège épiscopal de Braga et sur Pierre son premier titulaire, en donne une idée. Des églises sont tombées en mains laïques; certains seigneurs, ayant établi dans leurs domaines des chapelles ou de petits monastères, leur ont attribué la propriété d'églises autrefois illustres et de monastères fameux; la ville de Braga elle-même, presque en totalité, a été donnée par un roi Ordonho à l'église de Santiago (4).

La propriété ecclésiastique fut dans son ensemble reconnue par les souverains qui ne l'englobèrent pas dans leur domaine; elle s'enrichit même par les donations royales ou privées. Elle se vit pourtant menacée par un nouveau péril; les membres de la *familia* épiscopale qui cultivaient depuis des générations les terres d'Eglise subissent fortement la tentation de passer au service des nouveaux seigneurs; ils y voient le moyen de s'élever au dessus de la condition servile; les grands propriétaires laïques, pour les attirer avec les terres qu'ils font valoir, sont disposés à les considérer comme tenanciers libres. C'est ce que suggère la fausse charte du prétendu Avezano, à Lugo; pour les régions réorganisées entre le Minho et le Douro, l'aveu de 1025, la sentence de 1062, qui intéressent les domaines de l'Eglise de Braga, jettent une vive lumière sur ce mouvement social.

Le document de 1025 commence par rappeler que l'évêque Odoarius, venu de l'Espagne soumise aux Arabes (*de partibus Spanie*), a jadis repeuplé de ses serfs les domaines de l'église de

(t) *Monarquia Lusitana*, t. ni, fol. 10-11.

Braga et que tous ses successeurs re'sidant à Lugo, jusqu'au temps de l'évêque Hermenegilde (951 -885), en ont joui pacifiquement. Vers ce temps, les comtes qui gouvernaient le pays tendirent à se soustraire à l'autorité royale et mirent la main sur les biens d'Eglise et sur les serfs qui les cultivaient. Alphonse V fit savoir qu'il entendait remédier à ces abus; Pierre, évêque de Lugo (1016-1057), fit enquêter pour identifier les familles de tenanciers qui s'étaient soustraites au service de l'Eglise et les traduire devant le tribunal du roi aux fins de les remettre dans leur condition. Les tenanciers intéressés intervinrent au procès en leur propre nom, représentés par un prêtre du nom de Bermude, membre de l'une de ces familles; le procureur de l'évêque était un certain Tardenatus. Celui-ci présenta les documents desquels il résultait que les droits de l'Eglise sur ces familles remontaient au temps d'Odoarius et que ses successeurs les avaient exercés sans interruption. Le prêtre Bermude soutenait qu'elles descendaient de colons libres venus d'Oviedo au temps du roi Alphonse et du comte Vimara Pétri et n'avaient jamais reconnu d'autre seigneur que les rois et les comtes successifs; quand le domaine royal et le domaine ecclésiastique furent divisés entre les comtes et les évêques, les ancêtres de Bermude et de ses commettants furent inscrits comme libres et ingénus dans la part royale. Le procès fut renvoyé à soixante jours pour production des témoins de chaque partie. Le serment ayant été déféré aux représentants des familles qui revendiquaient leur liberté, ceux-ci abandonnèrent leurs prétentions, s'en remirent à la miséricorde de l'évêque et reconnurent son droit.

On voit nettement les deux thèses qui s'affrontent: l'Eglise invoque la colonisation d'Odoarius; la partie contraire se réclame du repeuplement réalisé par le comte Vimara au nom du roi Alphonse ni ; selon la première thèse, les familles intéressées, d'un niveau social assez élevé, descendent pourtant des tenanciers de l'évêque et sont de condition servile; selon la seconde elles descendent des *presores* libres établis au nom du roi (4). Le résultat

0 Doit-on penser que l'autorité de l'évêque fut en l'occurrence d'un poids plus lourd que les titres qu'il faisait valoir? Mais, comme on l'a vu, Bermude et ses commettants s'appuyaient sur l'autorité du roi et des comtes ; elle était sans doute de force à contrebalancer celle de l'évêque, si ce dernier n'avait pas pu présenter des titres juridiques impressionnants.

final de ces conflits dut être un allègement de la condition servile et la multiplication des tenanciers libres. Cette transformation sociale fut une des conséquences les plus intéressantes du repeuplement royal.

Ce document ne prouve pas l'authenticité des chartes odoariennes. L'évêque Pierre de Lugo interprète naturellement les faits du ^{vm}e siècle comme une *presuria* d'Odoarius, dans le sens des traditions de son Eglise ; cela prouve simplement que ces traditions, non encore enrichies du thème africain, étaient déjà formées au début du ^{xi}e siècle. Mais le fait sur lequel reposent les droits temporels de l'Église au territoire de Braga est indépendant de cette interprétation; ce fait, c'est l'existence sur ce territoire de terres exploitées depuis la seconde moitié du ^{vm}e siècle par des tenanciers de l'évêque de Braga en résidence à Lugo.

L'Eglise de Lugo sait par traditions et par documents qu'elle a perçu pendant trois siècles les redevances ecclésiastiques de Braga et entretenu dans cette région des familles de serfs pour en cultiver les terres ; mais elle n'en discerne plus la véritable raison historique. Avec le temps, le titre métropolitain s'est attaché au nom de l'Église de Lugo ; on a oublié que l'évêque qui y réside n'est autre que l'ancien métropolitain de Galice et qu'il n'a donc jamais perdu ses droits sur le diocèse de Braga. Une tradition cléricale, intéressant directement Lugo, s'était formée autour du nom d'Odoarius ; on le tenait pour le nouveau fondateur de la ville et le colonisateur du territoire, afin d'asseoir les prétentions temporelles de l'Église de Lugo; une fois formée, cette tradition a été appliquée à Braga parce que l'on avait perdu de vue les véritables titres qui fondaient les droits exercés sur la vieille métropole par l'évêque de Lugo. Pour la même raison on a fabriqué les diplômes royaux les plus explicites et on a remanié et antidaté des actes authentiques d'Alphonse m. Comme Orense? privée de pasteur à la suite des campagnes d'Al Mançour, avait été aussi mise sous l'administration de Lugo au ^{xi}e siècle, les faussaires joignirent le nom de ce diocèse à celui de Braga. Une de ces donations, datée du 1^{er} janvier 841, est présentée comme absolue et n'envisage pas la restauration des deux diocèses ; les autres supposent que cette donation a été conditionnelle, en compensation des districts galiciens attribués à Oviedo et à Léon; Lugo ayant perdu cette compensation sera en droit de revendiquer

ces districts. La chronique d'Alphonse ni fournit le cadre historique des fausses donations, mais les lacunes de leurs connaissances trahissent régulièrement les faussaires.

Il ne faut donc tenir aucun compte de ces pièces si Ton veut définir le véritable caractère historique et juridique de la relation entre Braga et Lugo. On ne peut en user qu'avec la plus extrême réserve pour tracer le tableau de la situation au sud du Minho avant Alphonse m et pour dater les phénomènes économiques, juridiques et sociaux.

Le réajustement des rapports ecclésiastiques, qui s'opéra à la suite des progrès de la reconquête et de l'adoption des disciplines romaines à la fin du xi^e siècle, ne pouvait manquer de provoquer la réaction des intérêts et des prétentions lésés. De là proviennent tant de faux documents d'Oviedo, de Lugo, de Compostelle, particulièrement ceux que nous venons d'étudier au sujet des relations de Lugo avec Braga. Ces faux diplômes ne peuvent que brouiller par de fausses perspectives la vision des facteurs historiques réels et essentiels que cherche à dégager la critique. L'explication que nous donnons de la véritable relation juridique entre Braga et Lugo nous paraît de nature à dissiper quelques unes de ces fausses perspectives. Elle n'exige aucune modification des résultats les plus assurés obtenus par les historiens qui étudient l'évolution sociale du royaume asturien et léonais. Tout au plus impose-t-elle des conclusions nouvelles dans certains problèmes d'histoire locale.

PIERRE DAVID